



# RAPPORT FINAL

### **APPUI AU SECTEUR SEMENCIER**

ASS2

RDC1216711



### **TABLE DES MATIERES**

1.	INFORMATIONS DE BASE SUR LA PRESTATION		
2.	APPRECIATI	ON	5
3.	RÉSUMÉ DE	LA MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION	1
4.	EVALUATIO	N FINALE DU PROJET	30
5.	ANNEXES		37
Ann	exe 1.	Organigramme du projet ASS2	
Ann	exe 2.	Les zones d'intervention du projet ASS2	
Ann	exe 3.	Résumé des résultats	
Ann	exe 4.	Etat des dépenses et engagements en cours mi-août 2013	
Ann	exe 5.	Taux de déboursement du projet ASS2 fin août 2013	
Ann	exe 6.	Rapport « Budget versus Actuels (y – m) » fin août 2013	
Ann	exe 7.	Personnel du projet ASS2	
Ann	exe 8.	Marchés publics et achats par le projet ASS2	
Ann	exe 9.	Liste des équipements, acquis par le projet ASS2	
Ann	exe 10.	Formations, effectuées par le projet ASS2	
Ann	exe 11.	Publications du projet ASS2	
Ann	exe 12.	Interventions de bailleurs de fonds	

### 1. INFORMATIONS DE BASE SUR LA PRESTATION

Pays: RD CONGO

Secteur et sous-secteur CAD: 31150 Agriculture et élevage- Produits à

usage agricole

Institution nationale : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ;

Service Nationale de Semences

Agence d'exécution : Coopération Technique Belge

Nombre d'experts en coopération internationale de la CTB : 1 Durée de la prestation (selon CS) : C.S. conclue pour 12 mois

**Date de démarrage de la prestation selon AS/CS**: signature de la CS le 17 mars 2013, mais démarrage effectif le 1 septembre 2012 sur avance financière,

Date de clôture de la prestation selon AS/CS: selon la CS le 16 mars 2014 mais le taux d'exécution atteint environ 95,5% en août 2013 en tenant compte des marchés publics et des engagements en cours et le reliquat de 4,5 % sera utilisé pour suivre l'administration des M.P. et engagements en cours.

Modalités de gestion de la prestation : en régie

Budget total de la prestation : 1.000.000 €

Période couverte par le rapport : 1 septembre 2012 – août 2013

### PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROJET

### Documents de référence

- 17/03/2013: Signature de la Convention Spécifique
- 17/03/2013: Signature de la Convention de Mise en Œuvre
- 24/04/2013: Notification de la CMO

Le budget total de la prestation: 1.000.000 €

L'instance partenaire: Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

Description des objectifs et des résultats

**Objectif global**: contribuer à la lutte contre la pauvreté et à la sécurité alimentaire par la relance de l'agriculture

**Objectifs spécifiques:** la filière semencière est relancée et la semence améliorée retrouve son rôle clé dans l'augmentation de la production agricole dans les districts de Kabinda, Sankuru et Tshilenge au Kasaï Oriental et dans le district de la Tshopo en Province Orientale.

#### Résultats à atteindre

- R1. La filière semencière est structurée et fonctionnelle.
- R2. Des semences de base sont introduites à partir des instituts de recherche.
- R3. Le SENASEM est renforcé dans son rôle de contrôle de la qualité et de la certification des semences améliorées.
- R4. Le secteur privé s'implique dans la production semencière.
- R5. Des campagnes de promotion pour l'utilisation de semences améliorées sont réalisées.

Cultures vivrières : Le manioc, le maïs, le riz, l'arachide, le niébé, le haricot, le soja

### Localisation géographique

Le projet, ayant la cellule d'appui au sein du Ministère de l'Agriculture à Kinshasa, exécute les différentes activités dans la province du Kasaï Oriental (districts de Tshilenge, Kabinda et du Sankuru) et dans le district de la Tshopo en Province Orientale.

#### **Groupes cibles**

Les associations d'agri-multiplicateurs avant tout; en outre le personnel (Inspecteurs et laborantins) du SENASEM pour assurer le contrôle et la certification des semences, les membres des COPROSEM afin d'assurer une coordination correcte des différents partenaires impliqués dans la filière semencière.

### 2. APPRECIATION

Appréciez la pertinence et la performance de la prestation en utilisant les appréciations suivantes:

- 1. Très satisfaisant
- 2. Satisfaisant
- 3. Non satisfaisant, malgré certains éléments positifs
- 4. Non satisfaisant
- X. Sans objet

	Responsable national de l'exécution	Responsable CTB de l'exécution	CoResp ATI UCAG- MINAGRI
PERTINENCE <sup>1</sup> (cf. PRIMA, §70, p.19)			
Quelle est la pertinence de la prestation par rapport aux priorités nationales de développement?	1	1	2
2. Quelle est la pertinence de la prestation par rapport à la politique belge de développement? Indiquez votre score par rapport aux trois thèmes ci-dessous :			
a) Genre	2	2	3
b) Environnement	2	2	2
c) Economie sociale	1	1	2
3. Les objectifs de la prestation étaient-ils toujours pertinents ?	1	1	1
4. La prestation a-t-elle répondu aux besoins des groupes cibles?	1	1	2
5. En fonction de ses objectifs, la prestation s'est elle appuyée sur les organes locaux d'exécution appropriés?	1	1	1

Rapport Final ASS2

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Selon le PRIMA, §70, p.19, il s'agit "d'apprécier si les choix des objectifs, les choix des groupes cibles et des organes locaux d'exécution restent pertinents et cohérents par rapport aux principes généraux relatifs à une aide efficace et efficiente, ainsi que par rapport à l'application des politiques et stratégies locales, régionales, internationales et belges de développement ».

		Responsable national de l'exécution	Responsable CTB de l'exécution	CoResp ATI UCAG- MINAGRI
PE	ERFORMANCE <sup>2</sup> (PRIMA, §71, pp.19-20)			
1.	Les résultats obtenus par la prestation ont-ils contribué à la réalisation de ses objectifs <sup>3</sup> ? (efficacité)	2	2	2
2.	Appréciez la qualité des résultats intermédiaires (efficacité)	2	2	2
3.	Les modalités de gestion de la prestation ont- elles été appropriées? (efficacité)	1	1	2
4.	Les ressources de la prestation ont-elles été suffisantes sur le plan de (efficience) :			
	a. Ressources financières?	1	1	1
	b. Ressources humaines ?	2	2	2
	c. Matériel et équipements ?	2	2	1
5.	Les ressources de la prestation ont-elles été utilisées efficacement et optimalisées pour obtenir les résultats attendus? (efficience)	1	1	2
6.	La prestation a-t-elle été satisfaisante sur le plan coût-efficacité par rapport à des interventions similaires? (efficience)	1	1	1
7.	Sur base du planning d'exécution, appréciez la rapidité d'exécution de la prestation. (respect des délais)	2	2	2

- 1 Très satisfaisant ; 2 Satisfaisant ; 3 Non satisfaisant, malgré certains éléments positifs
- 4 Non satisfaisant ; X Sans objet

	Responsable CTB de l'exécution	Responsable national de l'exécution	CoResp ATI UCAG- MINAGRI
Appréciation globale de la prestation	1	1	2

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Selon le PRIMA, §71, pp. 19-20, il convient « d'apprécier et de mesurer les performances convenues dans les phases de préparation selon les 4 critères et les indicateurs établis pendant la formulation. (Les 4 critères sont efficacité, efficience, respect des délais et qualité du personnel).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> voir annexe 1 pour plus de détails

### Pertinence

Le projet s'est révélé pertinent. En effet, il s'est inscrit dans le cadre tracé par le gouvernement de la RDC en matière de Politique Nationale de Développement du Sous Secteur de Semences :

- assurer la sécurité alimentaire en créant les conditions garantissant l'accès à une alimentation suffisante à toutes les couches de la population ;
- assurer une croissance soutenue de la productivité et de la rentabilité du secteur tout en maintenant l'efficience économique de l'utilisation des ressources;
- favoriser le développement des industries agroalimentaires et la création d'emplois rémunérateurs en milieu rural.

La mise en œuvre de cette politique passe par quatre axes prioritaires qui sont :

- l'accroissement de la productivité et la production des principales cultures vivrières et industrielles d'exportation ;
- le renforcement des capacités et du cadre institutionnel de la production agricole ;
- la mise en place d'un système de crédit en faveur des coopératives et/ou associations des producteurs ;
- la décentralisation du pouvoir décisionnel dans l'élaboration des programmes provinciaux.

Le projet CTB/MINAGRI « ASS2 », par les objectifs lui assignés et les résultats à atteindre, s'est inscrit dans ce cadre défini par le Gouvernement Congolais.

Il convient également de rappeler que les documents stratégiques de la RDC concernant le développement économique et la lutte contre la pauvreté (DSCRP, cinq chantiers du Président de la République) attribuent à l'agriculture un rôle moteur pour la croissance économique du pays.

Les priorités sectorielles du gouvernement sont :

- (i) la facilitation de l'accès aux intrants de production agricole ;
- (ii) l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du secteur agricole ;
- (iii) la promotion des systèmes appropriés de financement du secteur agricole ;
- (iv) la promotion et le développement des filières agricoles vivrières, de l'élevage et de la pêche ;
- (v) la promotion des organisations communautaires paysannes.

En outre, dans le PIC 2010-13, signé le 21 décembre 2009 à Bruxelles, l'agriculture reste un domaine prioritaire d'intervention.

En ce qui concerne les thèmes transversaux genre, environnement, économie sociale, droits des enfants et prévention contre le VIH/SIDA, le projet n'avait pas pour vocation principale d'avoir un impact sur ceux-ci. Cependant les activités ont permis d'intégrer les thèmes genre et environnement. C'est ainsi que les femmes congolaises ont joué un rôle primordial dans la production vivrière et ont été représentées au niveau des COPROSEM. Quant à l'environnement, le Projet a contribué à son équilibre en invitant les associations à ne pas détruire la forêt; en outre, il a évité de recourir aux pesticides détruisant les écosystèmes. Il en est de même pour les techniques culturales pour lesquelles nous avons recouru à celles consistant en alternance des cultures (rotation des cultures). Les effets sur l'environnement sont également indirects puisque l'amélioration de la productivité des cultures doit permettre une meilleure utilisation de l'espace foncier. L'utilisation d'une semence de qualité est un élément essentiel pour la relance du secteur vivrier en RDC, l'impact économique et social est donc évident. Le projet concernait très peu la thématique de la défense du droit des enfants. Dans le cadre de la prévention contre le VIH/SIDA, le projet a appuyé la sensibilisation du personnel du projet et des membres des COPROSEM.

Les associations d'agri-multiplicateurs ont été renforcées et ont participé à la production des semences certifiées avec, comme résultats, l'amélioration des disponibilités en semences et la production de semences certifiées. Ceci a engendré l'amélioration de la situation économique des agri-multiplicateurs et permis le redémarrage des activités économiques chez les bénéficiaires des semences améliorées.

D'autre part, le SENASEM a pu redémarrer ses activités de contrôle des champs semenciers, et les inspecteurs semenciers et analystes de labo du SENASEM ont été formés, et ont reçu un appui sous plusieurs formes (mobilité, frais de fonctionnement, construction et équipement de labo, etc.).

Les COPROSEMS ont été appuyés sous plusieurs formes (création de sousantennes au Kasaï Oriental, organisation des réunions, matériel bureautique et motos,..).

Les organes d'exécution locaux concernés par le développement de la filière semencière sont le SENASEM en tant qu'organe de contrôle, les membres des COPROSEM, les agri-multiplicateurs des semences certifiées appuyés par le projet, et finalement les commerçants de semences certifiées, qui sont membres du COPROSEM.

Au cours de l'année écoulée, depuis septembre 2012 jusqu'en fin août 2013, des semences certifiées de toutes les cultures vivrières retenues ont été produites en collaboration avec les associations d'agri-multiplicateurs. En aval, les associations d'agri-multiplicateurs et les COPROSEM ont commencé à vendre des semences commerciales. Ce dernier point devra être consolidé par les nouveaux programmes qui remplaceront tout les projets agricultures existants

### **Performance**

Les résultats intermédiaires ont contribué à la réalisation des objectifs du projet.

### 1° La filière semencière restructurée et fonctionnelle

Le projet a obtenu un très bon sous-résultat en matière d'appui au fonctionnement des COPROSEM; le projet de la loi semencière a été déposé au bureau du 1<sup>er</sup> Ministre fin 2012 pour transmission au parlement en vue de discussions et approbation par le parlement suivie de promulgation par le chef de l'Etat. Selon les assurances du Ministre National de l'Agriculture au Ministre de la Coopération Belge en visite en RD Congo à la mi-juillet 2013, ce processus devrait aboutir dans un bref délai.

Les projets d'arrêtés ministériels, dont les textes d'application élaborés par le projet ASS ont été réintroduits par le projet ASS2. Parmi ces textes figurent également des publications du projet ASS2 en rapport avec le nouveau 'Catalogue National des Espèces et Variétés', le nouveau 'Règlement Technique de la Production, du Contrôle et de la Certification des Semences des Principales Cultures Vivrières et Maraîchères' ainsi que la publication ayant trait à la production et au contrôle de semences certifiées des cultures vivrières en RD Congo.

Dans le cadre de l'appui au COPROSEM, le projet a appuyé la création et le fonctionnement de sous-antennes du COPROSEM au Kasaï Oriental à Ngandajika, Kabinda, Mwene Ditu et Miabi afin de renforcer la proximité du COPROSEM avec les associations d'agri-multiplicateurs dans les différentes zones d'intervention du projet. Dans la Tshopo, le projet a appuyé et renforcé les réunions du COPROSEM. Durant la période de septembre 2012 à août 2013, les COPROSEM ont tenu de 4 à 5 réunions pour discuter des activités semencières du projet ASS2, de la commercialisation des semences certifiées et de la transition entre le projet ASS2 et les grands programmes de développement agricole PRODAKOR et PRODADET. L'U.G. du projet ASS2 a expliqué le

processus de transition, les différences entre le projet ASS2 et ces programmes et la nécessité de renforcer leurs structures sur le plan de statistiques agricoles en matière de production de différentes catégories de semences.

# 2° Les semences de base ont été introduites à partir des instituts de recherche.

Pour la saison des pluies 2012-2013, le projet ASS2 a introduit 3055 kg de semences de base (dont 525 kg de maïs, 1030 kg de riz, 1080 kg d'arachide et 420 kg de niébé) à partir du projet CTB / APV3, basé à l'INERA, ou d'IITA en ce qui concerne les boutures de manioc. Ces introductions ont permis la multiplication de semences certifiées de 1ère génération (R1) par les associations agri-multiplicatrices agréées par le SENASEM et encadrées par le projet ; ce qui a favorisé le renforcement du schéma de production des semences certifiées à travers les 3 districts du Kasaï Oriental et le district de la Tshopo dans la Province Orientale. De même, pour la saison sèche 2013, le projet ASS2 a commandé 230 kg de semences de base pour le district du Sankuru.

**Remarque**: Le projet ASS2, en collaboration avec le Secrétaire Général du MINAGRIDER et l'UCAG-MINAGRI, a obtenu que des agri-multiplicateurs 'modèle' puissent produire des semences de base des cultures vivrières dans le but d'améliorer la qualité des semences de base et de diminuer le coût de production et, par conséquent, le prix de vente des semences de base.

# **3° Le SENASEM a été renforcé dans le rôle de contrôle de la certification** Ceci s'est matérialisé par l'appui :

- aux inspections semencières (fourniture des motos, paiement de frais d'inspection, élaboration de documents techniques);
- à la construction de laboratoires de semences à Kisangani et à Mbuji Mayi ;
- au fonctionnement de laboratoires d'analyse de semences à Kinshasa, Mbuji Mayi, Kabinda, Lodja et Kisangani et aux analyses de semences (par le paiement des primes du personnel et mise à disposition des consommables pour les laboratoires).

Les différents documents produits (cités ci-dessus) a eu comme résultat l'amélioration des performances du SENASEM au point où les recettes des prestations SENASEM réapparaissent et des protocoles ont été signés avec le Projet PARRSA (qui est financé par la Banque Mondiale) pour le suivi de la production semencière dans la Province de l'Equateur et au Bas Congo, avec l'OCC pour la formation de ses analystes au laboratoire SENASEM; et avec la FAO pour le contrôle des semences acquises pour leur distribution dans les

zones sinistrées. D'autres projets de partenariat sont en cours de préparation avec le PIRAM (Programme intégré de réhabilitation de l'Agriculture au MANIEMA appuyé par le FIDA.) et PDPC (Projet de développement de pôles de croissance dans le Bas Congo) pour le contrôle de la production semencière dans leur zone d'intervention.

### 4° Le secteur privé s'implique dans la production semencière

Le projet ASS2 a renforcé les associations d'agri-multiplicateurs aussi bien dans le Kasaï Oriental que dans la Tshopo par la fourniture de gros matériel agricole (tracteur, charrue, herse, ...), d'un camion (pour le transport des semences, de boutures de manioc et d'intrants, ...), de matériel de conditionnement (minichaînes de conditionnement, égreneuses, décortiqueuses de riz, etc.), du petit matériel agricole (bâches, malaxeurs de produits de conservation,, etc.), et d'intrants (engrais, produits phytosanitaires, produits de conservation. etc.)

Les résultats sont manifestés par l'amélioration de la production des semences certifiées de 1<sup>ère</sup> génération, produites en contrat sous financement intégral du projet avec les associations d'agri-multiplicateurs modèles, et de 2<sup>ème</sup> génération, produites en métayage par les associations agri multiplicatrices sélectionnées sur base de leurs performances, et par la production détenue par ces associations après remboursement de la quantité due au projet A.S.S.2.

Ceci a eu un impact sur la quantité et la qualité des semences certifiées en circulation dans les zones d'intervention du projet, et l'accroissement, en aval, des produits de consommation.

En outre, le projet a organisé et financé des ateliers de formation en technologie semencière pour les agri-multiplicateurs dans le Kasaï Oriental et dans la Tshopo.

### 5° La promotion pour l'utilisation des semences améliorées est réalisée

Au Kasaï Oriental, des parcelles de démonstration avec des semences certifiées R2 des variétés améliorées ont été installées non seulement le long de grandes routes et celles de desserte agricole mais également dans les sites où sont implantés les champs des associations encadrées par le projet. Les reliquats des semences certifiées R2 ont été distribués dans des écoles techniques agricoles pour y servir comme matériel didactique dans leurs parcelles de démonstration.

De même, la promotion, pour l'utilisation de semences certifiées des variétés améliorées, a été faite par des campagnes dans les média (différentes radios communautaires) surtout lors des réunions de COPROSEM tenues d'une façon rotative à travers les différents territoires au Kasaï Oriental. De plus en plus d'agri-multiplicateurs et de bénéficiaires finaux sont sensibilisés pour l'achat et l'utilisation de semences améliorées de qualité après la fin du projet.

Pour ce qui en est de la Tshopo, étant donné que le projet n'y disposait pas encore de grandes quantités de semences certifiées R2, le projet n'a pas pu atteindre les mêmes résultats que dans le Kasaï Oriental; il s'est limité à augmenter la production de semences certifiées R3.

Le projet a appuyé la commercialisation par un appui aux associations d'agrimultiplicateurs qui souhaitaient vendre leurs semences certifiées à des organisations telles que la FAO, le PAM ou le gouvernement congolais.

Ainsi, l'accroissement de demandes en semences certifiées a été remarqué dans toutes les zones concernées par le projet et à travers les demandes des organismes et autres ONG nationaux et internationaux (FAO, CARITAS, BAD, etc.).

### Généralités

Le projet a pu réaliser la plupart des activités semencières dans les provinces concernées en fonction de tranches de budget lui attribuées par période; le budget n'ayant été approuvé que le 15 avril 2013. Pour la période entre le 1<sup>er</sup> septembre 2012 et le 15 avril 2013, le Comité des Directeurs de la CTB a approuvé une première tranche de 265.000 euro jusqu'en fin janvier 2013 et une deuxième tranche de 170.000 euro début février 2013. Avant le 15 avril 2013, ce budget provisoire n'a permis au projet qu'un fonctionnement minimum à savoir (i) le paiement des primes du personnel local mis à la disposition du projet et les salaires du personnel CTB œuvrant au projet,(ii) le financement des opérations de multiplication des semences par des associations d'agri-multiplicateurs en contrat avec le projet et (iii) le paiement de quelques petites dépenses telles que l'achat du carburant pour le groupe électrogène et les véhicules de service ainsi que l'impression de 2 publications en rapport avec l'actualisation du catalogue national des espèces et variétés homologuées et production des semences certifiées.

Par contre, tous les investissements tels que la construction du laboratoire et d'un entrepôt de semences à Mbuji Mayi ; la suite de la réfection du laboratoire

d'analyse de semences, la construction d'une clôture, d'une logette pour le groupe électrogène et d'un petit entrepôt pour produits dangereux à Kisangani, les achats de gros matériel agricole (tracteur, charrues et herses) pour la Tshopo et des équipements de conditionnement et des consommables de labo, les frais pour l'équipement des Conseils Provinciaux Semenciers, les activités pour la promotion des semences, etc. ont dû être mis en veilleuse, faute de budget, jusqu'au 15 avril 2013.

Lors de la réunion de la SMCL du 15 mars, l'U.G. du projet a expliqué aux membres, dont le Représentant Résident de la CTB, qu'il serait très difficile de dépenser le reliquat (565.000 euro) du budget prévu pour ASS2 en seulement 5 mois, avant fin août, puisque les marchés publics prenaient généralement beaucoup de temps pour la conclusion des commandes et les constructions prévues ne pouvaient être exécutées en quelques mois. Qu'à cela ne tienne, l'U.G. avait promis qu'elle ferait de son mieux pour réaliser les résultats prévus pour ASS2.

D'une manière générale, le projet a produit d'assez grandes quantités de semences certifiées au Kasaï Oriental et de plus petites quantités de semences dans la Tshopo, où les agri-multiplicateurs ne maîtrisent pas encore bien la technologie semencière et utilisent moins d'engrais et de produits phytosanitaires contre les maladies et les insectes dévastateurs.

Les ressources financières de la prestation n'ont pas été suffisantes pour atteindre un plus grand nombre d'associations d'agri-multiplicateurs ou même d'atteindre un grand nombre d'exploitations familiales dans les provinces concernées par une production de semences de qualité déclarée. Atteindre un plus grand nombre d'agri-multiplicateurs ou un grand nombre d'exploitations familiales au Kasaï Oriental et dans le district de la Tshopo, qui ont plusieurs fois la superficie de la Belgique (le Kasaï Oriental est 5,6 fois plus grand que la Belgique et le district de la Tshopo 6,5 fois plus grand), exige un budget plus important. Ceci sera réalisable dans les futurs programmes de développement agricole au Kasaï Oriental (PRODAKOR), dans le district de la Tshopo (PRODAT) et au Sud du Maniema (PRODAM), dans le cadre du PIC 2010-2013.

**Remarques**: En ce qui concerne les modalités de gestion de la prestation, il y a lieu de souligner que la gestion a été en régie. En dépit de cela, la partie congolaise a été associée à tous les processus de prise de décision depuis la

fixation des objectifs, la détermination des besoins, jusqu'à l'exécution des activités planifiées. Rien n'a jamais été exécuté sans la participation active des partenaires Congolais concernés, notamment le S.G. du MINAGRIDER, l'homologue du chef de projet et les chefs d'antenne du projet dans les provinces concernées. En outre, les chefs d'antenne du projet ASS2 ont tenu compte des besoins des associations d'agri-multiplicateurs, des COPROSEM et du personnel du SENASEM.

Responsable national de l'exécution	Responsable CTB de l'exécution
Clément Kandu-Kasongo	Wilfried Godderis
Mar. WWW	Chalder
	000

# 3. RÉSUMÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION

1. Si nécessaire, décrivez l'objectif Spécifique et les Résultats Intermédiaires de la prestation, tels que mentionnés dans le document de projet ainsi que les changements opérés (quand, comment et pourquoi)

Objectif Spécifique	La filière semencière est relancée et la semence améliorée retrouve son rôle clé dans l'augmentation de la production agricole dans la province du Kasaï Oriental (districts de Tshilenge, de Kabinda et du Sankuru) et dans le district de la Tshopo.
	La filière semencière est structurée et fonctionnelle
	2. Des semences de base sont introduites à partir des
	instituts de recherche
	3. Le SENASEM est renforcé dans son rôle de contrôle de
Résultats attendus	la qualité et de la certification des semences améliorées
	4. Le secteur privé s'implique dans la production
	semencière
	5. Des campagnes de promotion pour l'utilisation de
	semences améliorées sont réalisées.

2. Dans quelle mesure l'objectif spécifique de la prestation a-t-il été atteint, en fonction des indicateurs retenus ?

L'objectif spécifique du projet est défini comme suit : 'La filière semencière est relancée et fonctionnelle, et la semence améliorée retrouve son rôle clé dans l'augmentation de la production agricole dans la province du Kasaï Oriental (districts de Tshilenge, Kabinda et du Sankuru) et dans le district de la Tshopo (Province Orientale).

a. L'objectif spécifique a été partiellement atteint en fonction de deux indicateurs mentionnés dans le DTF.

L'indicateur 'le cadre juridique et institutionnel de la filière semencière est rétabli' a été partiellement atteint. Partiellement parce que le sous secteur de la semence en RD Congo reste caractérisé un vide juridique du fait de non approbation et promulgation des projets portant respectivement sur la loi semencière et la protection des obtentions végétales.

Cependant, un parcours a été réalisé avec le dépôt de ces deux projets des lois au cabinet de monsieur le Premier Ministre pour avis du Gouvernement avant transmission au parlement. En outre, le Groupe Thématique 15 (Semences), instauré par le Ministère de l'Agriculture et les bailleurs des fonds, dont l'Ambassade de Belgique, et qui rassemble tous les bailleurs de fonds et les autorités Congolaises (dont le Ministre National de l'Agriculture) impliqués dans le secteur semencier, sont revenus plusieurs fois sur la nécessité de doter le pays d'une législation semencière.

En attendant donc l'examen par le parlement de ces projets de loi et leur promulgation par le Chef de l'Etat, des projets d'arrêtés ministériels règlementant la filière avaient été élaborés par le projet ASS et ont été réintroduits par le projet ASS2 auprès des autorités Congolaises. Il s'agit de l'institution du « Nouveau Catalogue National des Espèces et Variétés des cultures vivrières » homologuées en RD Congo et du « Règlement Technique de la Production, du Contrôle et de la Certification des Semences Vivrières et Maraîchères ».

b. L'indicateur « Le taux d'utilisation des semences améliorées certifiées des espèces vivrières augmente 1,5 fois après la saison des pluies 2012-2013 dans le district de la Tshopo, tandis qu'au Kasaï Oriental, en particulier dans le Sankuru, la production de semences certifiées augmente également 1,5 fois et reste plus ou moins stable dans le Sud de la province. » a été atteint puisque dans la Tshopo non seulement le projet ASS2 a augmenté considérablement le volume de semences certifiées mais aussi, il a assisté le projet CTB / Paideco Tshopo dans la production de semences certifiées de riz dans les territoires de Bafwasende, Banalia, Opala, Ubundu et Yahuma. Dans le Sud du Kasaï, le projet a élargi les zones d'intervention vers Miabi, Mwene Ditu et Lubao tout en produisant la même quantité de semences dans le Sankuru. Le projet a produit plus de 1,5 fois la quantité de semences certifiées de maïs, riz et niébé, ceci en comparaison avec la saison des pluies précédente.

3. Dans quelle mesure les résultats intermédiaires de la prestation ont-ils été atteints, en fonction des indicateurs retenus ?

# 1° En ce qui concerne R1 'La filière semencière est structurée et fonctionnelle', les résultats intermédiaires ont été atteints.

a. Le projet ASS avait mis sur pied le CONASEM et les COPROSEM et le projet ASS2 a appuyé et renforcé leur fonctionnement. Ces structures renferment en leur sein les représentants de principaux participants de la filière semencière avec une proportion de 40% pour le secteur public (inspection agricole provinciale, INERA, SENASEM, Service National de Vulgarisation, ...) et 60% pour le secteur privé (producteurs semenciers, organisations paysannes, marchands grainiers,...). Le CONASEM se réunit une fois par an, et les COPROSEMS se réunissent trois à quatre fois par an afin de proposer des orientations quant à l'exercice de la fonction semencière, aux modalités de production en fonction de la demande solvable et à la lutte contre la fraude dans le secteur semencier.

b. Au Kasaï Oriental et dans la Tshopo, les chefs d'antenne du projet ASS2 ont rassemblé des statistiques concernant les semences certifiées produites par le associations d'agri-multiplicateurs encadrées par le projet et suivies par le SENASEM. Ces statistiques expriment en fait tous les mouvements liés à la production de semences par contrat (financement intégral par le projet pour la production de semences certifiées de 1ère génération R1) et la production de semences certifiées R2 en métayage. Toute la production de semences R1 est récupérée par le projet qui la redistribue aux autres associations pour la production de semences R2 par système de métayage. Par rapport à ce système, le projet récupère deux à trois fois la quantité des semences distribuées selon qu'il s'agit de légumineuses ou de céréales.

c. Le système de production semencière en RD Congo a été caractérisé bien longtemps par une diversification des schémas de production, ce qui ne contribuait pas à mieux mener le processus de certification. Aux fins d'harmoniser ces schémas le projet est, grâce à l'appui du SENASEM et du S.G. à l'Agriculture, Pêche et Elevage du MINAGRIDER, revenu lors de différents ateliers et autres rencontres avec les intervenants de la filière semencière sur la nécessité d'unifier les divers schémas.

2° En ce qui concerne R2 ' Des semences de base sont introduites à partir des instituts de recherche nationaux ou internationaux', ce résultat intermédiaire a également été atteint.

Eu égard au fait que dans le district isolé du Sankuru, il n'y pas de station de recherche de l'INERA et que le centre de recherche de l'INERA à Yangambi ne dispose pas encore de semences de base de certaines variétés des cultures vivrières, le projet a dû recourir à d'autres stations de l'INERA pour compléter la gamme des semences de base à remettre aux agris multiplicateurs.

Pour la Tshopo, aussi bien pour la saison des pluies 2012-2013 que pour la saison sèche 2013, le projet a acheté auprès du projet APV3 à la station de recherche de Kiyaka les quantités de semences de base suivantes : 200 kg de maïs Kasaï1, 125 kg de maïs Samaru, 870 kg de riz Nerica 7, 40 kg de riz IRAT 112, 1080 kg d'arachide JL24. Ces semences ont été acheminées par route jusqu'à Kinshasa et ensuite par avion jusqu'à Kisangani.

Pour le Kasaï Oriental le projet a acheté auprès du projet APV3 pour la saison des pluies 2012-2013 et la saison sèche 2013 : 120 kg de riz (60 kg de Nerica 7 et 60 kg de IRAT 112) pour le district du Sankuru, 420 kg de niébé Diamant (dont 60 kg pour le Sankuru), 200 kg de maïs, dont 90 kg de Salongo 2 (dont 25 kg pour le Sankuru), 60 kg de Mudishi et 50 kg de Mus (dont 25 kg pour le Sankuru). Les semences de base destinées pour le Sankuru ont été acheminées par route de Ngandajika à Mbuji Mayi, et ensuite par avion à Kinshasa et finalement de Kinshasa à Lodja.

**Remarque**: Lors de la réunion de la SMCL du projet ASS2 au mois de mars 2013, l'une des recommandations proposées était que des agri-multiplicateurs 'modèles' puissent produire des semences de base des cultures vivrières dans le but d'améliorer la qualité de cette catégorie de semences et d'en diminuer le coût de production et, par conséquent, le prix de vente de semences de base.

3° En ce qui concerne 'R3 : Le SENASEM est renforcé dans sa mission de contrôle de la qualité et de la certification de semences', le projet a obtenu de très bons sous-résultats.

Le projet ASS2 a appuyé le SENASEM non seulement dans l'enregistrement et la codification des associations d'agri-multiplicateurs, mais également dans

l'organisation et la tenue d'ateliers de formation en technologie semencière en leur faveur dans les provinces concernées.

- a. Pour continuer à revitaliser le SENASEM, le projet ASS2 a continué à former de jeunes laborantins et inspecteurs semenciers sur le lieu de travail à Kinshasa dont deux sont partis au Bandundu pour renforcer le SENASEM/BANDUNDU et sept dans la province de l'Equateur pour conduire les activités d'inspections semencières et d'analyse de semences dans le cadre du projet PARRSA/Banque Mondiale. Cette formation a aussi été organisée en faveur de cadres du SENASEM à Mbuji Mayi et à Kisangani.
- b. Le projet ASS2 a parachevé la réhabilitation du laboratoire d'analyse de semences, construit par le projet ASS1, à Kisangani et débuté la construction d'un laboratoire d'analyse de semences à Mbuji Mayi.
- c. Le projet a aidé à la restauration du système de certification par l'harmonisation des schémas de production semencière et la diffusion du nouveau 'Règlement Technique'.
- d. En mettant à la disposition des inspecteurs semenciers des motos et en finançant les inspections des champs semenciers et les analyses au laboratoire ainsi que le contrôle de la qualité des semences au stockage, le projet a largement contribué à l'effectivité de l'implantation du processus de certification des semences de qualité.
- e. Le projet a publié un nouveau 'Catalogue Variétal des Espèces et Variétés des Cultures Vivrières' en y incorporant des données et photos de nouvelles variétés; le nouveau 'Règlement Technique de la Production, du Contrôle et de la Certification des Semences des Principales Cultures Vivrières et Maraîchères' ainsi qu'un manuel portant sur 'La Production et le Contrôle des Semences Certifiées en R.D. Congo'.
- 4° En ce qui concerne 'R4. 'Le secteur privé s'implique dans la production de semences', le projet a obtenu de très bons résultats dans le Sud du Kasaï Oriental en collaborant étroitement avec des associations d'agri-multiplicateurs agréées. Le seul indicateur valable ne peut être que la production de semences certifiées durant la saison des pluies 2012-2013 et la saison sèche 2013 et durant la saison sèche 2012-2013 et la saison des pluies 2013 dans le district de la Tshopo.

Le projet a produit durant la 1<sup>ère</sup> saison 2012-2013 les quantités suivantes de semences certifiées au Kasaï Oriental: 9275 kg de maïs (dont 5375 kg récupérés), 30.100 kg de riz (dont 3600 kg récupéré), 33.075 kg de niébé (dont 8.575 récupérés) et 25000 ml de manioc.

Dans le district de la Tshopo, les quantités suivantes de semences certifiées ont été produites par le projet durant cette 1<sup>ère</sup> saison 2012-2013 : 13.295 kg de maïs (dont 2.795 kg récupérés), 55.100 kg de riz (dont 8500 kg récupérés), 6.638 kg d'arachide (dont 3388 récupéré), 990 kg de niébé et 60.000 ml de manioc (dont 20.000 ml récupérés).

5° En ce qui concerne 'R5. 'Des campagnes de promotion pour l'utilisation de semences améliorées sont réalisées.', le projet a obtenu des résultats médiocres peu satisfaisants.

Au Kasaï Oriental, les résultats étaient assez bons parce que le chef d'antenne du projet a installé des parcelles de démonstration avec des variétés améliorées en milieu paysan et organisé des campagnes de publicité média sur la production de semences améliorées dans les média (journaux, radio et télévision). Dans la Tshopo le chef d'antenne n'a commencé avec ces campagnes de promotion que vers mi-2013.

Aussi bien au Kasaï Oriental et dans le district de la Tshopo, le projet a stimulé la commercialisation des semences certifiées des agri-multiplicateurs par le biais des COPROSEM.

Cet aspect de promotion doit aller au delà des campagnes mais bien voir les aspects de commercialisation et d'accès aux marchés avec une semence reconnue de qualité et certifiée conforme par les autorités compétentes.

## 4. Décrivez le système de suivi-évaluation qui a été mis en place lors de la mise en œuvre de la prestation.

Le suivi et évaluation des activités sur terrain ont été réalisées par:

- le biais des missions effectuées sur terrain par l'ATI et son homologue;
- la transmission des rapports d'activités mensuels et des photos par internet par les chefs d'antenne du projet dans les provinces concernées
- la vérification des pièces justificatives comptables du mois précédent avant octroi aux antennes de nouveaux fonds sollicités pour fonctionnement par les antennes;
- les modifications budgétaires sollicitées par le projet sont accordées après

approbation par la SMCL. Celle-ci s'est réunie deux fois au cours de l'année 2012 et une fois courant 2013 pour avaliser des modifications budgétaires.

- le suivi-évaluation de la comptabilité du projet a eu lieu chaque mois et, de façon plus approfondie, tous le trois mois par la comptabilité UCAG-Agri.

### TROISIEME PARTIE: COMMENTAIRES ET ANALYSES

1. Quels sont les problèmes et questions majeurs qui ont influencé l'exécution de la prestation et comment la prestation a-t-il tenté de les résoudre ?

#### a. Problème d'absence de la loi semencière

Le fait que la loi semencière nationale et ses arrêtés ministériels ne soient pas encore approuvés ni promulgués par le gouvernement de la RDC est la contrainte la plus importante pour la durabilité des résultats du projet ASS2 (et pour les activités semencières prévues dans le cadre des grands programmes de développement agricole). Un projet de loi semencière a été élaboré par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural mais, l'adoption par le parlement suivi de promulgation par le chef de l'Etat n'est pas encore intervenue. A chaque occasion où les représentants de différentes parties prenantes à la filière semencière se retrouvent, telle la réunion du Groupe Thématique 15 réunissant différents bailleurs de fonds sur le secteur semencier au mois de novembre 2012 et lors de réunions de la SMCL, l'Unité de Gestion du projet a insisté sur la nécessite de faire approuver et promulquer la loi semencière. Finalement, le projet de la loi semencière a été réintroduit auprès du cabinet du premier ministre, et à plusieurs reprises, le S.G. à l'Agriculture, Pêche et Elevage du MINAGRIDER et l'ambassade de Belgique ont insisté auprès du nouveau ministre de l'Agriculture pour faire passer ce projet de loi au parlement.

### b. L'application de la législation belge concernant les marchés publics

L'application de la législation belge et européenne concernant les Marchés Publics reste difficile à mettre en œuvre en RD Congo, puisqu'en général, l'exécution des marchés publics par les fournisseurs se heurte au fait que ces derniers ne respectent pas le délai d'exécution et, parfois, même pas les critères de sélection. En outre, le critère du moins-disant (l'offre la plus basse) entraîne des problèmes de mauvaise qualité du matériel fourni, puisque, par exemple, le matériel métallique le moins disant est souvent fabriqué avec de mauvais alliages, dans le cas des tracteurs d'origine Chinoise, ou les pièces de rechange sont trafiquées et de mauvaise qualité. En ce qui concerne la sélection de

tracteurs, le projet a dû inclure comme critère de sélection 'le degré de pollution' pour exclure les tracteurs d'origine chinoise. Et en ce qui concerne les offres de constructeurs de bâtiments, le projet a proposé à la cellule des marchés publics non seulement plusieurs critères qui prouvent le sérieux et l'expérience des constructeurs, mais également de sélectionner sur base de la moyenne des prix proposés, donc ni le moins disant ni le plus cher, pour sélectionner un constructeur sérieux et capable d'exécution le marché correctement et dans le délai d'exécution. En outre, un grand nombre de constructeurs ont des problèmes avec la garantie bancaire que la cellule des marchés publics et le projet exigent d'eux. En ce qui concerne l'achat de matériel de conditionnement tel que des décortiqueuses de riz, les entreprises chinoises à Kinshasa ne disposent pas de compte bancaire, et le projet doit contacter d'autres entreprises étrangères qui n'ont pas les mêmes types de décortiqueuses de riz que les associations d'agri-multiplicateurs préfèrent.

### 2. Quelles sont les causes des écarts par rapport aux résultats attendus ?

En ce qui concerne le résultat intermédiaire 'l'identification des besoins de semences de plusieurs catégories' du résultat R1, le projet n'a obtenu qu'un résultat mitigé et pour cause. Les COPROSEM, dont 60% des membres proviennent des associations d'agri-multiplicateurs et 40% des services étatiques impliqués dans le secteur semencier, avaient, entre autres tâches, la détermination des besoins en semences et partant la fixation de la quantité des semences à produire au Kasaï Oriental et dans la Tshopo. Or, ces structures ne disposent ni d'experts, ni d'outils pour identifier correctement les besoins en semences de qualité. Cette identification aurait dû se faire sur base des statistiques, élaborées par le service de statistiques agricoles du MINAGRIDER, ce qui n'a pas été le cas du fait de difficultés de fonctionnement connues par ce service.

En outre, l'absence de la loi semencière a constitué une contrainte à l'expression des COPROSEM dans la mesure où tous les producteurs de semences n'appréhendent pas la nécessité d'y adhérer puisque se retrouvant dans un environnement caractérisé par un vide juridique. Cet état des choses a favorisé les opportunistes qui, grâce à la fraude et spéculation, réalisent des bénéfices plantureux sans recourir aux semences des variétés améliorées. Ceci a eu des répercussions sur la commercialisation des semences : les vrais producteurs semenciers professionnels se sont heurtés à la concurrence déloyale des marchands grainiers occasionnels qui déversent sur le marché des « graines tout

venant ». En conséquence, il y a découragement des agri-multiplicateurs qui ne trouvent pas d'intérêt à continuer dans un secteur pas porteur pour eux.

3. Quelles leçons peut-on tirer de l'expérience de la prestation? Faites une réponse détaillée sur les plans de l'impact et de la durabilité des résultats.

### a) La filière semencière est structurée et fonctionnelle

En matière de structuration de la filière semencière, le projet ASS2 a obtenu de bons résultats grâce à la mise en place d'une sous-antenne du COPROSEM à Lodja dans le Sankuru et à l'organisation de réunions du COPROSEM de façon rotative à Mbuji Mayi, Kabinda, Mwene Ditu et Miabi dans le Sud du Kasaï Oriental et à l'appui au fonctionnement des COPROSEM au Kasaï Oriental et dans la Tshopo. Ces COPROSEM sont constitués à 60% par des agri-multiplicateurs qui défendent les intérêts du secteur semencier privé et constituent une garantie pour la durabilité de l'implication du secteur privé dans le secteur semencier.

## b) Des semences de base sont introduites à partir des instituts de recherche

Le projet a collaboré étroitement avec le projet APV3, qui est ancré à l'Institut National de la Recherche Agronomique, et qui a fourni des semences de base de différentes variétés de principales cultures vivrières ainsi qu'avec l'IITA pour la fourniture des boutures de variétés améliorées de manioc. Grâce à l'appui du S.G. du MINAGRIDER et de l'UCAG-MINAGRI, le projet a obtenu que des paysans 'modèles' produisent des semences de base, à partir de semences de pré-base de la recherche, afin de réduire les coûts de production de semences de base et de mettre l'INERA en concurrence pour améliorer la qualité des semences de base. Cette décision aura un impact important sur le coût et la qualité des semences de base.

# c) Le SENASEM est renforcé dans son rôle de contrôle de la qualité et de la certification des semences améliorées

Avec l'appui du projet ASS2, le renforcement des capacités des Experts SENASEM s'est poursuivi au Kasaï Oriental dans le district de la Tshopo et à Kinshasa. Plusieurs jeunes cadres du SENASEM ont été formés à Kinshasa dans les techniques d'analyse de semences et des inspections semencières. Le projet a réhabilité le bâtiment abritant le laboratoire de semences et des bureaux pour le personnel du SENASEM à Kisangani et débuté la construction d'un bâtiment pour le SENASEM à Mbuji Mayi. En outre, le projet a fourni du

matériel et des consommables de labo, de même que des motos pour les inspections semencières et publié plusieurs documents techniques dont le nouveau '« Catalogue Variétal des Cultures Vivrières »', le nouveau « Règlement Technique de la Production, du Contrôle et de la Certification des Semences des Principales Cultures Vivrières et Maraîchères » ainsi que le document portant sur « La Production et le Contrôle des Semences Certifiées en R.D. Congo ». L'impact énorme de cet appui s'est extériorisé de 2 façons, d'abord par l'amélioration du travail de contrôle et de certification des semences par le SENASEM et ensuite par la crédibilité retrouvée du SENASEM auprès de différents partenaires impliqués dans le secteur semencier, tels que la FAO, la BM, la BAD, le FIDA, des ONG et même certaines instances du gouvernement de la RDC. De nos jours, entre autres, la Banque Mondiale, USAID et la FAO, font appel au SENASEM pour le contrôle et la certification de semences de qualité dans les zones où le projet ASS2 n'intervient pas. Cet appui aura un impact durable dans la mesure où ces laboratoires et équipements d'analyse de semences, ainsi que ce matériel de mobilité et les publications techniques serviront après la fin du projet ASS2 pour assister dans un premier temps les grands programmes de développement agricole dans les zones de concentration de la DGD et la CTB.

Cependant, il y a lieu de souligner que beaucoup reste encore à faire notamment en ce qui concerne la formation des cadres du SENASEM dans les provinces pour ce qui est, entre autres, de l'identification de nouvelles variétés des espèces vivrières, des maladies et insectes ravageurs aux champs. En outre, il est nécessaire que les grands programmes de développement agricole assistent le SENASEM au niveau central dans l'élaboration de statistiques sur les productions semencières.

### d) Le secteur privé s'implique dans la production semencière

Le secteur privé, notamment les associations d'agri-multiplicateurs, s'est pleinement impliqué dans la production de semences améliorées. L'état congolais n'intervient plus dans la production de semences certifiées des cultures vivrières. Le projet a fourni des semences de base à des associations d'agri-multiplicateurs privées pour la production de semences certifiées. Le contact et le suivi quasi permanent des associations d'agri-multiplicateurs par le projet ainsi que par les inspecteurs semenciers du SENASEM, financés par le projet, constituent des gages pour obtenir de bons résultats. En matière de production de semences certifiées des différentes cultures

vivrières, en quantités suffisantes, les associations d'agri-multiplicateurs ont obtenu de très bons résultats au Kasaï Oriental et d'assez bons résultats dans le district de la Tshopo, grâce à l'appui du projet sous plusieurs formes, dont la formation en technologie semencières, la fourniture de semences de base et de semences certifiées R1 ainsi que de matériels et d'intrants agricoles, etc., et par la construction de magasins de stockage à Kisangani et à Mbuji Mayi. L'impact est considérable au Kasaï Oriental et assez bon dans la Tshopo. La durabilité des résultats du projet ASS2 devra se concrétiser par la poursuite des activités semencières par de grands programmes de développement agricole avec les mêmes associations d'agri-multiplicateurs qui se sont montrées fiables avec le projet ASS2.

En dépit de ces résultats, des efforts doivent être poursuivis pour inciter les associations à se regrouper dans des plates formes de plus en plus solides, et si possible, dans des zones plus concentrées pour améliorer l'efficacité de la production semencière dans des régions tellement vastes pour un suivi et un contrôle rigoureux.

Le renforcement des capacités des associations d'agri-multiplicateurs devrait se poursuivre en matière de la maîtrise des technologies de production dans la Tshopo et en matière d'acquisition du savoir faire en management au Kasaï Oriental et dans la Tshopo.

## e) Des campagnes de promotion pour l'utilisation de semences améliorées sont réalisées.

Le projet a assuré la promotion des semences des variétés améliorées à travers des champs de démonstration et des campagnes médiatiques sur les semences certifiées au Sud du Kasaï Oriental, mais n'a pas pu le réaliser faute de quantités suffisantes de semences certifiées R2 dans les districts du Sankuru et de la Tshopo.

En réalité, du fait de la non implication du Service National de Vulgarisation, la promotion a dû être menée par le chef d'antenne au Kasaï Oriental parallèlement aux activités de production proprement dite. Dans le Sud du Kasaï Oriental, le chef d'antenne a également sélectionné quelques associations d'agri-multiplicateurs (p. e. Papa Di, Réveil du Paysan) qui ont mis leurs champs semenciers comme champs écoles pour les autres associations d'agri-multiplicateurs. Le projet a également essayé, à travers les

COPROSEM, de rapprocher les producteurs de semences et de preneurs potentiels (FAO, Gouvernement; autres partenaires de développement) en communiquant aux producteurs des informations sur les marchés en cours et aux Organismes Internationaux acheteurs les disponibilités auprès des producteurs agréés. En outre, le projet a aidé les agri-multiplicateurs à améliorer la présentation de leur produit en adaptant les emballages aux différentes tailles en fonction des besoins des utilisateurs (5kg; 10kg; 20kg etc.).

Il y a cependant lieu de continuer à souligner que les agri-multiplicateurs ont été victimes des méfaits de l'absence de la loi semencière dont, entre autres, la concurrence déloyale de certains producteurs qui mettent sur le marché des « graines tout venant ».

Il serait souhaitable que dans les programmes de développement agricole PRODAKK, PRODAKOR et PRODADET, les COPROSEM déterminent un prix minimum de cession des semences par catégorie cela en partant du coût de production par zone de production. En fait, la quantité des semences de base et des semences certifiées à produire devrait être déterminée en fonction des besoins réels des agriculteurs et des organismes partenaires d'appui; la détermination de ces besoins est loin d'être aisée.

### 4. Selon vous, comment la prestation a-t-elle été perçue par les groupes cibles ?

Les COPROSEM, les associations d'agri-multiplicateurs, ainsi que les inspecteurs semenciers et les analystes de semences du SENASEM ont exprimé oralement et par des lettres leur appréciation de l'appui du projet ASS2. Le Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture a déclaré, à maintes reprises, que le projet ASS2, tout comme le projet ASS, a réalisé de très bons résultats, dont certains, tels que l'appui au SENASEM et au secteur privé par la construction de laboratoires et de magasins de stockage des semences, resteront durables.

5. Quels ont été les résultats du suivi-évaluation ou du monitoring et des éventuels audits et contrôles? Comment les recommandations de ceux-ci ontelles été prises en compte ?

Il n'y a pas eu d'évaluation externe du projet ASS2.

### Prise en compte des recommandations

Le projet ASS2 a essayé de tenir compte de l'évaluation finale du projet ASS, dans la mesure où certaines recommandations étaient suffisamment réalistes. Suite à ces recommandations, le projet a renforcé le SENASEM au Kasaï Oriental et dans le district de la Tshopo pour que le contrôle des champs semenciers et la certification des semences soient améliorés, surtout dans le district de la Tshopo où il y avait encore des défaillances.

De même, le projet a renforcé les COPROSEM, dont 60% des membres proviennent du secteur semencier privé, pour les préparer à la transition vers les grands programmes de développement agricole et pour les conscientiser sur la nécessité d'une amélioration de leur management et des statistiques semencières en matière de production et besoins des différentes catégories de semences, ainsi que d'une demande directe de semences de base auprès de l'INERA ou des agri-multiplicateurs modèles.

### Audits et contrôles financiers

La comptabilité du projet a été contrôlée mensuellement par la cellule de comptabilité de l'UCAG-MINAGRI, et après chaque contrôle, le comptable et l'Unité du projet ont été félicités pour le bon suivi des instructions administratives et financières.

6. Quelles recommandations faites-vous pour la consolidation et l'appropriation de l'après-projet (les politiques à suivre ou à mettre en œuvre, les ressources nationales nécessaires, la responsabilisation des groupes cible, la manière d'appliquer les recommandations)?

Suite aux décisions du Comité des Partenaires (COMPAR), c.à.d.de la partie congolaise (du gouvernement congolais) et de la partie belge (la DGD), il a été décidé que les résultats et les méthodes de fonctionnement du projet 'Appui au Secteur Semencier' soient intégrés au fur et à mesure pendant la période de transition entre septembre 2013 et janvier 2014, dans les programmes de développement agricole PRODAKOR, en ce qui concerne les districts de Tshilenge, de Kabinda et du Sankuru au Kasaï Oriental, et PRODADET, en ce qui concerne le district de la Tshopo dans la Province Orientale. Jusqu'à présent

l'UCAG MINAGRI et l'équipe technique responsable du secteur agricole de la CTB à Bruxelles ont tenu compte de l'expérience et des résultats du projet pour la formulation des activités semencières à prévoir dans le cadre de ces programmes de développement agricole.

En ce qui concerne la province du Kasaï Oriental et le district de la Tshopo, l'Unité de Gestion, en collaboration avec le Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, a donné des instructions en matière de cession et d'utilisation du matériel agricole et de magasins de stockage, acquis dans le cadre du projet A.S.S.2, aux PRODAKOR et PRODADET, mais qui resteront sous la supervision du SENASEM. Tout le matériel et les bâtiments construits à Kinshasa ont été cédés au SENASEM, qui les utilisera pour la poursuite des activités dans le cadre de la filière semencière dans les zones de concentration du PIC 2010-2013.

En général, la remise en état du SENASEM au niveau national et dans les provinces concernées par le projet ASS est une garantie qu'au moins les inspections semencières, les analyses des semences, la certification et la formation des agri-multiplicateurs se poursuivront. Le plus important, toutefois, est la conscientisation des partenaires du SENASEM que la production et la certification de semences certifiées est une condition sine qua non pour le développement du secteur agricole.

#### 7. Conclusions

Bien qu'il aille de soi que le redressement de la filière semencière et du secteur agricole en R.D. Congo demande une période assez longue, une période plus longue que les 6 ans du projet ASS et ASS2, l'efficience et l'efficacité poursuivies par l'Unité de Gestion, les équipes des antennes provinciales du projet et de l'UCAG-MINAGRI ont permis d'obtenir des résultats appréciables.

Les objectifs assignés au projet ASS2 à travers les 6 résultats intermédiaires ont connu une avancée certaine dans leur réalisation. Cependant, il reste encore beaucoup à réaliser pour espérer atteindre un fonctionnement harmonieux de la filière semencière. Ainsi, le CONASEM et les COPROSEM devraient être soutenus de façon à ce qu'ils soient représentatifs de principaux maillons de la filière semencière et jouer ainsi pleinement leur rôle d'organe consultatif du pouvoir public en matière de semencières. Ensuite, leur statut d'organe indépendant avec, cependant, la prédominance du secteur privé devait être renforcé.

Pour ce qui est de l'appui au SENASEM, des résultats concrets ont été réalisés. Il reste cependant à compléter la formation de jeunes experts en matière d'identification des variétés aux champs et de la détection des maladies sur terrain et au laboratoire, et à poursuivre la formation d'un plus grand nombre d'analystes et inspecteurs semenciers, vu l'étendue des provinces concernées et, par conséquent, la nécessité d'y installer des équipes d'inspecteurs et analystes semenciers dans les différents districts et mêmes dans certains territoires éloignés.

Concernant le secteur privé, en dépit du renforcement des associations par leur regroupement et leur incorporation aux COPROSEM, il y a nécessité de poursuivre leur formation en technologie semencière et en management. Ceci leur permettrait de mieux utiliser le matériel mis à leur disposition et surtout d'être en mesure de pérenniser les activités au delà de la période d'intervention des divers projets et programmes.

Vu la fragilité des services étatiques et les problèmes économiques en R.D. Congo, qui entraînent souvent la fraude à plusieurs niveaux, le projet ASS2, sous gestion en régie, a été à l'abri de détournement d'argent, grâce au système du management et du contrôle financier de la CTB, selon lesquels les dépenses doivent être autorisées par du personnel CTB. La gestion en régie a permis d'obtenir beaucoup de résultats concrets sur le terrain, poursuivis selon les objectifs spécifiques du projet, avec le budget prévu. En outre, grâce à l'appui de l'UCAG-MINAGRI et du comité des directeurs de la CTB, le projet ASS2 a pu bénéficier d'un préfinancement des activités semencières avant la signature de la C.S. Par la suite, grâce à la collaboration avec la SMCL, l'Unité de Gestion a pu effectuer des modifications budgétaires, qui ont permis d'ajuster certaines activités (paiement de primes du personnel, réhabilitation et construction de laboratoire et de magasins de stockage, ...).

A maintes reprises, les autorités congolaises nationales et provinciales ont exprimé, verbalement et par écrit, leur satisfaction concernant les résultats obtenus par le projet ASS2, d'autant plus que les activités semencières, les achats de matériel agricole et les constructions de laboratoires et de magasins de stockage ont toujours été effectuées sur base des besoins exprimés par les groupes cibles (les COPROSEM, le SENASEM, les associations d'agrimultiplicateurs, etc.). D'ailleurs, nul projet de développement ne peut obtenir de bons résultats s'il n'est pas constamment à l'écoute des besoins des groupes cibles.

La pérennisation des activités semencière en RDC devra passer par la promulgation de la loi semencière, qui n'a pas encore abouti, et par la création des conditions favorables à l'épanouissement des opérateurs semenciers privés. L'Etat devra s'investir pour combattre la fraude et se désengager totalement des circuits de production et de commercialisation L'Etat Congolais devrait verser un salaire conséquent aux agents et cadres de l'INERA et du SENASEM afin qu'aucun d'entre eux ne s'implique dans la production de semences de qualité pour leur propre intérêt.

Enfin, pour conclure, il est recommandé, par la suite, de mettre l'accent sur les aspects de commercialisation des semences afin qu'un large nombre d'organisation paysannes, agriculteurs, associations, ONG, etc. puissent avoir accès à des semences de qualité à un prix de marché « abordable » et ainsi contribuer à l'augmentation de la production et de la productivité du secteur de l'agriculture en RD Congo.

### 4. EVALUATION FINALE DU PROJET

Les principales recommandations de la mission d'évaluation finale sont extraites de l'aider mémoire finale en date du 29/01/2014 :

### Recommandations à caractère fondamental

- Dans un souci d'impact optimal, d'efficacité et de durabilité avérée, il est recommandé de changer essentiellement la stratégie des interventions dans la filière semencière. Cependant pour développer une nouvelle stratégie, il est hautement recommandé de <u>cesser</u> d'une manière au moins temporaire des activités telles en particulier l'attribution de subventions relatives à la production de quantités larges de semences des catégories « prébase », « base » et « certifiées ».
- Dans un objectif de disposer de données de base et afin de mettre en œuvre une nouvelle stratégie et pour identifier les besoins les plus importants des agriculteurs et des consommateurs, il est prioritairement recommandé de faire : des études préliminaires, des essais variétaux (en mode centralisé et en mode décentralisé), des essais comparatifs avec différents catégories et sources de semences (en particulier avec des semences certifiées et des semences paysannes).
- Sans avoir de connaissances précises des besoins spécifiques des agriculteurs et de la performance des variétés disponibles, force est de considérer que le potentiel d'amélioration de la productivité agricole par l'utilisation de nouvelles variétés adaptées est supérieur aux avantages (discutables) des semences certifiées d'anciennes variétés. Il est

- cependant recommandé que l'appui des programmes PRODAKK et PRODAKOR accentue les efforts ciblés à la création, l'évaluation et l'homologation des variétés de cultures vivrières.
- Sans avoir de connaissance réelle des besoins spécifiques des agriculteurs, il y a lieu de constater que l'absence presque totale de demande solvable est un indicateur fort et significatif du fait que les prix des semences certifiées sont trop élevés par rapport à la majoration de bénéfice qu'elles dégagent.
  - Cela a pour conséquences que les interventions des programmes PRODAKK et PRODAKOR doivent fortement s'impliquer dans les voies et moyens pour parvenir à la réduction du coût de production des semences certifiées et à l'identification de producteurs de semences qui ont la volonté et les capacités de produire des semences selon la demande d'un marché libre et à des prix compétitifs.
- Suffisamment d'informations démontrant que le système de production et de diffusion des semences certifiées a des limites majeures et présente des risques <u>importants</u>.
  - S'il s'avère que l'actuel système de production et de distribution de semences certifiées pose des limites économiques, il sera nécessaire d'appuyer une réforme du système de production, de conditionnement, de stockage et de commercialisation des semences dans laquelle des semences telles que les semences de qualité déclaré (SQD) ou des semences « commerciales » jouent un rôle plus important.

Il est donc recommandé d'appuyer une réforme fondamentale du système de production, de conditionnement, de stockage et de commercialisation des semences dans un but de mieux satisfaire les besoins des agriculteurs, tout en diminuant sensiblement et progressivement les diverses subventions accordées telle qu' actuellement pratiquée par la CTB.

### D'une manière plus générale :

- Il est déconseillé de répéter l'erreur qui était faite dans beaucoup de pays et qui supposait que c'est d'abord le contrôle et la certification des semences qui aide au développement de la filière semencière.
- Il est déconseillé de répéter l'erreur qui était faite dans beaucoup de pays et qui supposait que c'est d'abord le secteur public et/ou étatique qui génère le développement de la filière semencière.
- L'approvisionnement des agriculteurs en semences de qualité est d'abord une activité économique et commerciale. L'appui par les autorités étatiques et celle des programmes doit s'effectuer sur la base des

- activités génératrices de revenus et commerciales. Cet appui doit être en mesure d'identifier les vrais besoins au niveau des acheteurs et utilisateurs de semences et celui des producteurs de semences.
- Pour produire et diffuser des semences de qualité selon les besoins des agriculteurs à des prix compétitifs, il est recommandé de lier le système de la production des semences certifiées avec le système de QDS/SQD ou de développer un système équivalent.

### Recommandations à caractère spécifique

### Pour les programmes provinciaux intégrés en place ou à venir :

- Les nouveaux types de contrat de multiplication dit "mini contrats" mis récemment en place par le Programme PRODEKK/PRODAKK permet : i) de toucher plus d'agri-multiplicateurs, ii) de leur démontrer que les engrais minéraux sont un facteur de rendement particulièrement dans les sols fragiles, sans structure ou appauvris par les techniques culturales traditionnelles, iii) de professionnaliser les paysans en contractualisant leur travail :
- Il est proposé aux agents de la composante Agriculture des nouveaux programmes de la CTB, en l'absence de moyens, d'efficacité ou de rayonnement du service national de vulgarisation efficace (SNV):
  - d'organiser des champs de démonstration en plus grand nombre à des points de passage fréquentés par les paysans afin de les amener à apprécier la valeur ajoutée apportée par les semences certifiées, SQD ou commerciales d'origine certifiée et contrôlées,
  - d'organiser des « champs écoles » au niveau des paysans leaders pour familiariser les paysans aux bonnes pratiques de façons culturales,
  - de distribuer des semences de légumineuses ou protéagineux (de type Mucuna ou encore Xylosantès) à utiliser dans le cadre d'une rotation sur les parcelles des paysans ou des OPS et ce, en préconisant largement la suppression pure et simple des nouvelles ouvertures de parcelles (avec généralement de la déforestation et de la diminution de la biodiversité à la clé). Les paysans sont alors sensibilisés sur cette pratique agronomique, garantissant le maintien du niveau de fertilité des sols,
  - d'encadrer et inciter les paysans leaders en mesure de répéter la leçon apprise auprès des paysans dans leur proximité,
  - o d'encourager la pratique du compost et du paillage,
  - d'apprendre aux paysans à « élaborer » des engrais azotés en faisant macérer des branches et feuilles de légumineuses ou protéagineux dans des futs remplis d'eau. Ce « jus » est ensuite épandu sur les plantes à cultiver;
- Il est proposé aux agents de la composante Agriculture des nouveaux programmes de la CTB, en l'absence de données générales et

spécifiques sur les performances actuelles des variétés inscrites au catalogue de la RDC :

- d'organiser ou d'appuyer des essais de champs comparatifs des variétés inscrites et recommandées pour les zones d'interventions des programmes afin d'identifier les meilleures variétés disponibles aujourd'hui;
- Par ailleurs il est aussi proposé en l'absence de données générales et spécifiques sur la performance actuelle de différentes catégories et sources de semences :
  - d'organiser ou d'appuyer des essais de champs et de laboratoire pour déterminer la performance réelle et les avantages ou désavantages des différents catégories et sources de semences pour les zones d'interventions des programmes en particulier et pour la RDC en générale;
- Dans le but d'augmenter et d'accélérer la création et l'homologation de nouvelles variétés adaptées aux besoins spécifiques des ménages dans les zones d'interventions des programmes :
  - d'appuyer où d'organiser la mise en œuvre des essais de champs dans des conditions paysannes pour la sélection de nouvelles variétés des espèces prioritaires des programmes.
  - d'échanger des informations et de coopérer avec des créateurs nationales et internationales de variétés vivrières afin d'encourager la sélection de nouvelles variétés adaptées,
  - de développer les compétences et capacités des agences publiques chargées du contrôle et de l'homologation des nouvelles variétés,
  - o d'améliorer les procédures et pratiques des essais en champs,
  - d'améliorer la règlementation et les pratiques des actes et décisions administratives;
- Dans le but de conserver le patrimoine génétique et de créer plus rapidement des nouvelles variétés avec une adaptation spécifique aux conditions des zones agro-climatiques de la RDC :
  - d'appuyer l'utilisation des anciennes variétés adaptées de la RDC dans des programmes spécifiques de sélection de nouvelles variétés adaptés et améliorées,
  - de coopérer avec la recherche au plan national et au plan international avec le but d'appuyer des programmes spécifiques de sélection de nouvelles variétés à base des anciennes variétés;
- Dans le but d'améliorer la qualité et l'efficacité du contrôle des semences et plants et d'encourager la production de semences selon la demande des agriculteurs, il est proposé d'appuyer le SENASEM et le Ministère de l'agriculture dans :
  - La réflexion et la mise en œuvre d'une stratégie adaptée pour la production et commercialisation de semences et pour le monitoring et le contrôle de la qualité des semences,

- le développement et la mise en œuvre d'essais de champs du type
   « Contrôle à posteriori »,
- l'appui aux laboratoires d'essais de semences au niveau national et au niveau des programmes PRODAKK et PRODAKKOR et de leurs zones d'interventions;

### Pour le SENASEM :

- Les essais liés au « Contrôle à posteriori » sont un instrument indispensable d'assurance de qualité, de monitoring et de formation, il est recommandé d'organiser et de mettre en œuvre ce type d'essais pour : i) vérifier la qualité des semences certifiées, ii) vérifier la qualité des activités de contrôle et de certification et iii) former les inspecteurs avant les inspections des champs de multiplication;
- Par ailleurs, certains inspecteurs auront à suivre une formation pointue leur permettant d'identifier les variétés selon les critères et les caractéristiques prévues par l'UPOV.

### Pour les agri-multiplicateurs et paysans :

- Il y a lieu de se familiariser avec la gestion comptable de leurs entreprises / associations d'une manière économique et indépendante pour être capable de produire, de conditionner et de transporter des semences de qualité reconnue et prouvée tout en réduisant les coûts et donc les prix de vente :
- Il y a aussi lieu pour certains agri-multiplicateurs et paysans intéressées de conduire des petits essais en champs, sous conditions locales, afin de tester la performance des variétés disponibles et afin de vérifier la qualité de lots de semences de production locale.

Suite aux recommandations exposées ci-dessus, la mission donne des orientations pour une nouvelle approche méthodologique.

### A propos des interventions du SENASEM

### 1<sup>er</sup> concept de base :

 vérifier la fiabilité et la qualité des opérations aboutissant à la certification d'une semence de catégorie donnée en pratiquant des « contrôles à postériori » sur des échantillons de lots de semences produites, vendues et/ou diffusées;

### 2ème concept de base :

 vérifier les niveaux de performances des semences certifiées et non certifiées d'une variété donnée issue des diverses sources de production par la mise en place d'essais comparatifs;

### 3ème concept de base :

- élaborer les principes d'une approche de stratégie / méthodologie efficace et rôdée relative à la production, au contrôle et à la commercialisation des semences de qualité :
  - la réduction du prix des semences et un accès plus aisé par plus de paysans selon une demande solvable,
  - la responsabilisation des paysans producteurs et des vendeurs de semences,
  - la traçabilité des lots successifs (avec allusion à la documentation du lot de semences utilisé pour la production des semences et l'établissement des étiquettes précisant à leur tour : i) le nom de la variété, ii) le pourcentage de germination, iii) le nom et l'adresse du producteur)
  - o l'homogénéisation de la terminologie selon la catégorie.

Vu les coûts et limites de l'alimentation des ménages avec des semences certifiées il semble nécessaire de ne pas seulement améliorer le contrôle des semences certifiées mais de lier la production des semences certifiées avec la production de « semence de qualité déclarée<sup>4</sup> » ou de « semences commerciales » afin de faciliter la commercialisation et diffusion de semences de qualité qui sont moins chères.

Le monitoring de la qualité des semences de qualité déclaré ou des semences commerciales restera la responsabilité de la SENASEM.

### 4ème concept de base :

- se concerter (entre SENASEM, COPROSEM et agri-multiplicateurs) sur une stratégie stricte et respectée de production décentralisée de semences de qualité afin de :
  - o réduire au maximum les risques de dégradation de la valeur génétique potentielle et des caractéristiques telles celles relatives au pouvoir germinatif lors des phases de transport et de stockage,
  - o réduire les coûts liés au transport,
  - o valider par consensus la dite stratégie de production décentralisée.

La décentralisation de la production des dernières générations de semences de qualité permettront d'éviter les risques élevées de la production centrale (en particulier pendant stockage et transport), en même temps la production et commercialisation décentralisé pourrait offrir des occasions de production et de revenue pour plus de ménages agricoles.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> SQD ou QDS (Quality Declared Seed)

### A propos des COPROSEM

### 1<sup>er</sup> concept de base :

- déterminer ses activités/prérogatives et moyens au titre de maillon important et même indispensable à la filière semencière congolaise et d'acteur faisant transiter l'information depuis la base de paysans demandeurs jusqu'aux agri-multiplicateurs ou des vendeurs de semences.
- réfléchir entre acteurs sur une possible planification de la mise en œuvre des phases de multiplication successives afin de quantifier la production nécessaire de la catégorie « Prébase.
- trouver les moyens de renforcer les effectifs de spécialistes à engager afin de pouvoir identifier clairement les besoins ponctuels en semences et faire des estimations fondées pour les besoins futurs en semences de telle ou telle catégorie.

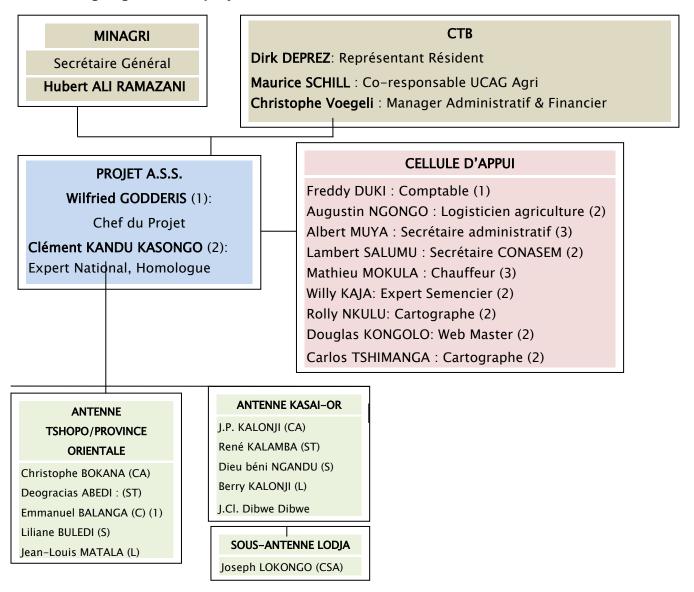
### 2ème concept de base :

• revoir les calculs et les composantes des façons culturales en usage actuellement pour l'attribution de la subvention depuis le budget des programmes selon deux objectifs : i) diminuer progressivement le montant de la subvention attribuée (éventuellement) au cas par cas selon les réelles conduites et façons culturales, ii) faire des projections dans l'avenir dans une optique de suspension des subventions. (Cf. en annexe les tableaux de détermination du prix de production des semences de maïs dans le cas de deux OPS du GSM de Kakobola qui utilisent uniquement de la main d'œuvre extérieure et rémunérée, qui effectuent les labours et hersage par tracteur provenant d'un investissement antérieur du Projet APV2 et jusque là mise à disposition du COPROSEM de Kikwit (pour la génération de recettes par prestations de travaux de labour et passage de herse et pratique de fumure minérale).

# **5. ANNEXES**

Annexe 1. Organigramme du projet ASS
Annexe 2. Carte de la RDC avec les zones d'intervention du projet ASS
Annexe 3 Résumé des résultats
Annexe 4. Etat des réalisations des indicateurs
Annexe 5 Solde et engagement
Annexe 6 Rapport « Budget versus Actuels (y – m) »
Annexe 7 Personnel du projet ASS
Annexe 8 Marchés publics et achats par le projet ASS
Annexe 9 Liste des équipements, acquis par le projet ASS
Annexe 10Formations, effectuées par le projet ASS
Annexe 11. Publications du projet ASS
Annexe 12 Interventions de bailleurs de fonds

Annexe 1. Organigramme du projet A.S.S.2



1= CTB; 2= SENASEM; 3= SNV; CA= Chef d'Antenne; CSA=Chef Sous-Antenne; ST= Suivi technique; S=Secrétaire; L= Logisticien(ne); Comptable

# Annexe 2. Cadre logique du projet ASS2

Objectif Général: La sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté sont réalisées par la relance de l'agriculture en RDC

Risque et hypothèse : Stabilité politique et paix dans les districts retenus.

Objectifs et résultats	Indicateurs vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses (a) et risques (b)
Objectif spécifique: La filière semencière est relancée et fonctionnelle et la semence améliorée retrouve son rôle clé dans l'augmentation de la production agricole dans le Kasaï Oriental et dans le district de la Tshopo.	(1) Le cadre juridique et institutionnel de la filière semencière est rétabli. (2) Le taux d'utilisation des semences améliorées certifiées des espèces vivrières augmente 1,5 fois. après la saison des pluies 2012-2013 dans le district de la Tshopo, tandis qu'au Kasaï Oriental, en particulier dans le Sankuru, la production de semences certifiées augmente également 1,5 fois et reste plus ou moins stable dans le Sud de la province.	<ul> <li>(1) Compte-rendu de la mise place du COPROSEM, comptes rendus des réunions du COPROSEM; loi semencière et arrêtés ministériels préparés par le projet.</li> <li>2) Statistiques du SENASEM sur les quantités de semences certifiées produites et sur l'augmentation du nombre d'agri-multiplicateurs agréés.</li> </ul>	<ul> <li>(a) Appui et implication des autorités nationales et provinciales.</li> <li>(b) Sans l'appui du gouvernement national et du parlement, ni la loi semencière ni les arrêtés ministériels ne seront adoptés.</li> <li>(a) L'INERA (APV-3) fournit des semences de base de bonne qualité et en quantités suffisantes et les associations d'agrimultiplicateurs sont bien formées</li> <li>(b) Le projet APV-3 et l'INERA ne sont pas en mesure de fournir des semences de base de bonne qualité et en quantités suffisantes.</li> <li>(b) Les associations d'agriculteurs ne sont pas formées assez rapidement en technologie semencière et ne disposent pas suffisamment de moyens de base pour la production de semences améliorées certifiées.</li> <li>(b) Les charges grevant l'agriculture et la production semencière sont trop élevés.</li> </ul>

Objectifs et résultats	Indicateurs vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses (a) et risques (b)
R1. La filière semencière est structurée  (1) Le COPROSEM est mis en place.  (2) Les besoins en semences sont identifiés  (3) Les schémas de multiplication sont uniformisés  (4) Les producteurs semenciers sont agréés  (5) Le cadre juridique est défini.  (6) La pérennité du COPROSEM est assurée.	(1) Le COPROSEM est opérationnel et coordonne toutes les activités semencières.  (2) Une banque de données sur la production semencière et la demande solvable est constituée.  (3) Les schémas de production sont élaborés, diffusés et appliqués.  (4) Les critères pour les producteurs semenciers sont définis et les producteurs formés en technologie semencière, répertoriés, enregistrés et agréés.  (5) Les projets d'arrêtés ministériels réglementant la filière sont élaborés.  (6) Des propositions sont élaborées au MADR pour que les ressources financières soient utilisées pour le fonctionnement du COPROSEM.	(1) Comptes rendus des réunions du COPROSEM.  (2) Le SENASEM collecte, avec l'appui du projet, les données de base.  (3) Schémas de production uniformisés disponibles  (4) Liste des associations d'agrimultiplicateurs agréés par le SENASEM, rapports de formation et nombre de participants.  (5) Les projets d'arrêtés ministériels préparés par le projet.  (6) La mise sur pied d'un système de recettes pour le COPROSEM.	<ul> <li>(a) Toutes les parties prenantes, en particulier le secteur privé, s'impliquent dans le COPROSEM.</li> <li>(b) Les agri-multiplicateurs ne déclarent pas correctement leur production semencière au COPROSEM.</li> <li>(a) Le SENASEM dans la Tshopo collabore avec le projet.</li> <li>(b) Les Ministères de l'Agriculture National et Provinciaux n'adoptent ni promulguent ces arrêtés ministériels</li> <li>(a) Les autorités provinciales, les services étatiques et le secteur privé s'entendent entre eux même et collaborent avec le projet.</li> <li>.</li> </ul>

	Indicateurs vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses (a) et risques (b)
R.2. Des semences de base ont introduites à partir du projet APV-3 ou de l'INERA	Des semences de base des variétés diffusées des cultures vivrières dans les districts retenus sont introduites du projet APV-3 en quantités suffisantes, stockées et diffusées.	Rapports du projet APV-3 du projet ASS et du SENASEM.	Le projet APV-3 et l'INERA disposent de semences de base de bonne qualité et en quantités suffisantes.
R3. Le SENASEM est renforcé dans sa mission de contrôle de la qualité et de la certification.	<ul> <li>(1) La formation et les missions d'inspection sont réalisées.</li> <li>(2)Le labo du SENASEM est réhabilité, dispose de matériel et de consommables, et est opérationnel.</li> <li>(3) Le système de certification est effectif à divers niveaux.</li> <li>(4) Le SENASEM dispose de motos et d'un véhicule pour les inspections semencières.</li> <li>(5) Le catalogue variétal est mis à jour et diffusé.</li> </ul>	<ul> <li>(1) Rapports sur la formation et rapports des inspections semencières.</li> <li>(2) Rapports sur la réhabilitation du labo l'achat d'équipement et de consommables de labo, et nombre d'analyses effectuées.</li> <li>(3) Nombre de certificats et d'étiquettes délivrés.</li> <li>(4) Achat de camionnette et de motos</li> <li>(5) Le catalogue variétal est actualisé et publié.</li> </ul>	(a) Le SENASEM s'implique dans la formation, les inspections semencières et l'analyse des semences améliorées.

Objectifs et résultats	Indicateurs vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses (a) et risques (b)
R4. Le secteur privé s'implique dans la production semencière, en participant à la production de semences certifiées.	(1)Le secteur semencier privé s'implique activement dans la production de semences améliorées certifiées.	produisent, avec l'appui du projet, des	
R5. La promotion pour l'utilisation des semences améliorées est réalisée.	<ul> <li>(1) Un programme de vulgarisation participative impliquant agrimultiplicateur est réalisé.</li> <li>(2) Des campagnes médiatiques sont organisées.</li> </ul>	vulgarisateurs et parcelles de démonstration.  (2) Nombre d'émissions de radio télé.	(a) Les moniteurs agricoles, en collaboration avec le SENASEM, s'impliquent dans la vulgarisation des semences améliorées.

## Annexe 3. Zones d'intervention projet

#### 1. Kasaï Oriental

District de Kabinda: territoires de Kabinda, Kamidji, Mwene Ditu, Ngandajika

District du Sankuru: territoire de Lodja

District de Tshilenge: territoires de Kabeya-Kamwanga, Katanda, Lupatapata,

Miabi, Tshilenge

## 2. District de la Tshopo (Province Orientale)

Territoire d'Isangi

Hinterland de la ville de Kisangani

## Annexe 4. Superficies des zones d'intervention du projet ASS2

Pour juger les résultats atteints par le projet ASS2, il faut tenir compte, en dehors de pauvres conditions socio-économiques des structures étatiques et du secteur semencier privé et du mauvais état des infrastructures routières (routes, pistes, dessertes agricoles), surtout des superficies énormes des zones d'intervention du projet. A titre d'information:

- La Belgique: 30.280 km², Le Rwanda: 26.338 km², Le Burundi: 27.834 km²
   Le district de Kabinda: 56.426 km²; district de Tshilenge: 9.481 km², district du Sankuru: 104.323 km² dans la province du Kasaï Oriental,
- Le district de la Tshopo (en Province Orientale): 187.675 km²

# ANNEXE 4: ETAT DE REALISATION DES INDICATEURS DES RESULTATS INTERMEDIAIRES ET DES ACTVIVITES

Résultats Intermédiaires	Indicateurs (prévus ou réalisés)	Etat de réalisation
	Coordination des activités semencières par le CONASEM et les COPROSEM	Les COPROSEM fonctionnent bien, pas le CONASEM
RI. 1. La filière	Elaboration des projets d'arrêtés ministériels réglementant la filière	Loi semencière et projets d'arrêté ministériel pas encore approuvés par le gouvernement
semencière est structurée et fonctionnelle	Constitution de banque de données sur la production semencière et sur la demande solvable	Faible fiabilité des données
	Application des schémas de production	Accompli
	Agrégation des producteurs semenciers	Accompli
	Propositions de ressources financières pour le CONASEM et les COPROSEM	Propositions de recettes pour les COPROSEM', mais pas pour le CONASEM
RI. 2. Des semences de base sont introduites et diffusées	Introduction de semences de base des variétés diffusées en grandes quantités dans les 4 provinces concernées et dans la Tshopo.	Besoin de nouvelles variétés améliorées, proposées par la recherche, répondant aux contraintes écologiques et du marché
RI. 3. Le SENASEM	Formation personnel	Doit se poursuivre, vu la faible contribution du gouvernement
est renforcé dans le contrôle de	Appui labos	Doit se poursuivre, vu la faible contribution du gouvernement
qualité et de certification de	Fonctionnement : inspections, analyses de semences	Doit se poursuivre, vu la faible contribution du gouvernement
semences	Appui mobilité	Doit continuer
	Appui catalogue variétal	Accompli
RI.4. Le secteur	Production de semences certifiées par contrat et par métayage, 5% des besoins des provinces concernées	Doit se poursuivre et être renforcée.
privé s'implique dans la production semencière	Fourniture de matériel et d'intrants agricoles	Doit se poursuivre et être renforcée.
	Construction de magasins de stockage	Doit se poursuivre et être renforcée si les programmes de développement agricole doivent atteindre directement les

		exploitations familiales.			
	Ateliers de formation en technologie semencière	Doit se poursuivre si les programmes de développement agricoles doivent avoir un impact dans les zones éloignées.			
RI.5. La promotion des semences	Programme de vulgarisation : parcelles de démonstration	Doit se poursuivre et être renforcée si les programmes de développement agricoles doivent atteindre directement les exploitations familiales.			
améliorées est réalisée	Campagnes médiatiques	Doivent se poursuivre et être renforcée si les programmes de développement agricole doivent atteindre directement les exploitations familiales.			
Activités planifiées	Etat de réalisation des activités (a	avec commentaires et remarques)			
RI.1. La filière semencière est structurée et fonctionnelle					
	Le projet ASS2 a continué à appuyer le fonctionnement des COPROSEM dans les provinces concernées. Le COPROSEM fonctionne très bien au Kasaï Oriental, où le projet a mis sur pied des sous-antennes du COPROSEM à Ngandajika, Kabinda, Mwene Ditu, Miabi et Lodja, et fonctionne assez bien dans la Tshopo. Depuis mai 2012, suite à la proposition de l'UCAG Agri et de l'U.G. du projet, le CONASEM fait partie du Groupe Thématique 15 des différents bailleurs de fonds impliqués dans le secteur semencier et présidé par l'AMBABEL.				
Les besoins en semences sont identifiés	Le projet a continué à appuyer les COPROSEM pour l'identification des besoins en semences, mais ceux-ci ont des problèmes pour collecter des données fiables d'autres bailleurs de fonds impliqués dans le secteur semencier.				
Les schémas de multiplication sont uniformisés	Le projet ASS2 a publié le nouveau 'Règlement Technique de la Production, du Contrôle et de la Certification des Semences des Principales Cultures Vivrières et Maraîchères' et a distribué, par le biais du SENASEM, les schémas uniformisé concernant la multiplication de semences				
Les producteurs semenciers sont agréés	associations d'agri-multiplicateurs				
Le cadre juridique est défini					

La pérennité du COPROSEM est assurée.	Tout comme le projet ASS, le projet ASS2 a continué à faire générer des recettes provenant de la location aussi bien de matériel agricole (tracteurs, camions, décortiqueuses, etc.), que de magasins de stockage aux associations d'agrimultiplicateurs. Ainsi, au Kasaï Oriental, contrairement à la Tshopo, le COPROSEM a pu réaliser des recettes.
RI.2. Des semences de base sont introduites à partir du projet APV3 ou de l'INERA	Le projet ASS2 a acheté des semences de base auprès du projet APV3 à la station de recherche à Kiyaka au Bandundu pour les expédier dans la Tshopo, puisqu'au centre de recherche à Yangambi il n'y avait pas de semences de base de la plupart des cultures vivrières.
RI.3. Le SENASEM est renforcé dans sa mission de contrôle de la qualité et de la certification des semences	
Les cadres sont formés et effectuent des missions d'inspection	Le projet ASS2 a continué à former des inspecteurs semenciers et des analystes de labo sur le tas à Kinshasa, Mbuji Mayi, Lodja et Kisangani.  Vu l'appui à la production de semences certifiées par les agri-multiplicateurs, le projet a appuyé les inspections des champs semenciers.
Les labos du SENASEM sont réhabilités/construit s et disposent de matériel et des consommables.	Le projet ASS2 a non seulement fourni des consommables et des équipements de labo aux laboratoires du SENASEM à Kinshasa et dans les provinces concernées mais également, a poursuivi la construction du labo à Kisangani, construit un laboratoire de semences à Mbuji Mayi et effectué le raccordement en électricité de la chambre froide à Kinshasa.
Le système de certification est effectif à divers niveaux.	Le projet ASS2 a appuyé les inspections semencières, les analyses et la certification des semences produites dans les provinces concernées.
Le SENASEM dispose de motos pour les inspections semencières.	Le projet ASS2 a fourni quelques motos pour les inspections semencières au Kasaï Oriental et dans la Tshopo.
Le catalogue variétal est mis à jour et diffusé.	Le projet ASS2 a publié le nouveau 'Catalogue Variétal des Cultures Vivrières', qui avait été mis à jour au courant de la dernière année du projet ASS.

RI 4. Le Secteur privé s'implique dans la production semencière	
Fourniture de gros matériel roulant	Le projet a fourni 2 tracteurs, 2 charrues et 2 herses (pour le labour et le hersage), 1 camion et 1 à 2 remorques (pour le transport de semences et boutures de manioc) par province aux associations d'agri-multiplicateurs.
Fourniture d'intrants	Le projet a fourni de semences de base et toutes sortes d'intrants, tels qu'engrais, produits phytosanitaires, produits de conservation des semences, etc. pour la production de semences certifiées de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> génération
Production de semences certifiées	Le projet a produit de grandes quantités de semences certifiées de 1ère génération par contrat et de 2ème génération, par système de métayage, dont la production totale, selon l'étude sur le financement de la filière semencière, estime qu'elle couvrait déjà fin 2010 plus de 5% des besoins en semences certifiées par province.
Fourniture de matériel de conditionnement	Le projet a fourni 13 égreneuses manuelles et 1 égreneuse à diesel, 1 à 2 décortiqueuses, 1 nettoyeur de céréales et 1 mini-chaîne de conditionnement par province,
. Matériel d'irrigation et consommables	Le projet a fourni 3 pompes d'irrigation par province et des consommables
. Emballages	Le projet a fourni des sacs et couseuses pour l'emballage de semences
. Magasins de stockage	Le projet a réhabilité 3 vieux magasins de stockage et construit 1 à 2 magasins de stockage par province.
. Formation technologie semencière	Le projet a organisé un atelier en technologie semencière par province par an.
RI5. Promotion des semences améliorées	
. Parcelles de démonstration	Malgré le manque d'appui par le Service National de Vulgarisation, le projet a installé des parcelles de démonstration avec plusieurs variétés améliorées dans les provinces concernées.
. Campagnes de promotion	Le projet a lancé des campagnes de promotion des semences améliorées à la télévision, surtout au Katanga et à la radio et dans la presse écrite dans toutes provinces concernées.

#### Annexe 5: SOLDE ET ENGAGEMENTS EN COURS

#### 1. Les marchés publics au dessus de 25.000 euro

- f) RDC/ASS57 : Construction du magasin de stockage de semences à Mbuji May, 24.295,5 euro
- g) RDC1216711/04 : Construction d'un bâtiment abritant le laboratoire de semences, des bureaux pour le personnel, les inspecteurs et analystes, une salle de réunion, à Mbuji Mayi,: 24.608 euro (31990US dollars)
- h) RDC/126711/03 Travaux de canalisation des eaux de toiture du laboratoire de semences, d'un bâtiment abritant un petit entrepôt, logette pour le groupe électrogène, toilettes et d'un mur de clôture, sur la parcelle du SENASEM, à Kisangani, 22. 285 euro (28.970 dollars)

# 2. Marchés publics en dessous de 25.000 euro

Néant

### 3. Autres dépenses prévues

- 1. Le raccordement de la chambre froide du laboratoire d'analyse de semences à Kinshasa par la SNEL, compagnie étatique d'électricité qui a le monopole pour ce travail, pour un montant de 43.356 euro.
- 2. Il reste 10.000 euro pour l'évaluation du projet A.S.S.2
- 3. Voir détail du reste des engagements dans le tableau ci-dessous

Source de financement	Budget cumulé	Dépenses réelles cumulées	Taux de déboursement cumulé	Commentaires et remarques
Contribution belge directe Contribution Etat partenaire Contribution Fonds de contrepartie Autres	1.000.000 Euro 0,00 Euro 0,00 Euro 0,00 Euro	Au 31/12/2013. 859.115,88 Euro 0,00 Euro 0,00 Euro 0,00 Euro	(86%)	

# Solde des engagements

N°	N° MARCHE	INTITULE DU MARCHE	DATE FIN	MONTANT DEVISE	TAUX	SOLDE EUR	OBSERVATIONS	LB
1	RDC/ASS46, G.C.B.C	Réfection Bureaux et Laboratoire de Semences à Kisangani-Tshopo / Solde Avenant 2000\$		\$1.446,00	0,74	1.070,04 €	Caution à payer	C_02_03
2	FOCODEC-ONGD,RDC/ASS57	Construction Magasin stockage de semences à Mbuji-Mayi (Total du Marché: 29.762\$)		2.587,66 €	1,00	2.587,66 €	Solde à payer	D_04_01
3	GCBC, Notification n°0416/CTB- ASS/WG/CKK/2013	Marché d'aménagement intérieur de la salle du laboratoire SENASEM/Kisangani (5425,45 \$)		\$2.523,00	0,74	1.867,02 €		C_02_03
4	GCBC, CSC RDC1216711-03	Travaux de construction supplémentaires SENASEM/Kisangani (canalisation des eaux de toiture)		\$3.211,00	0,74	2.376,14 €		C_02_03
5	GCBC, CSC RDC1216711-03	Travaux de construction supplémentaires SENASEM/Kisangani annexes + clôture + avenant mur)		\$9.171,00	0,74	6.786,54 €		D_04_01
6	CFAO-MOTORS, Bon de Commande N°0419	Entretien véh 003IT291 (Coût: 3.420.727,40 CDF)		2.849,30 €	1,00	2.849,30 €	Véhicule Clément	C_04_03
7	IITA-Antenne de KISANGANI, Bon de commande n°0393	Fourniture de 15.000 ml de boutures de manioc, variété OBAMA (Montant total: 1.500\$)		\$1.500,00	0,74	1.110,00€		B_01_01
8	ВЕРТ,	Devis travaux de raccordement réseaux BT SNEL (38300,00\$)		42.356,00 €	1,00	42.356,00 €		C_03_01

9	СТВ	Personnel CTB (Jan - Mars 2014)	3.000,00€	1,00	3.000,00€		Z_01_02
10	Kisangani	Primes Déc. + fct 2013	\$721,00	0,74	533,54 €	Solde à justifier 01/2014	C_03_01
11	Kisangani	Primes + fct Q1 2014 (2,600\$ x 3)	\$7.800,00	0,74	5.772,00€		C_03_01
12	SENASEM	Carburant oct 2013 (PHQ)	500,00€	1,00	500,00€		C_04_03
13	TAC ???	Transport râpes + presses	1.400,00 €	1,00	1.400,00 €	Estimation	D_03_01
14	CFAO-MOTORS, Bon de Commande N°xxx	1 tracteur + charrue + herse : ok livraison Kisangani sauf quelques pièces de rechange	58.550,00 €	1,00	58.550,00€		D_01_01
15	La promotion des semences améliorées est réalisée	Organisation des campagnes de promotion des semences certifiées dans les médias : KISANGANI (12990,00 \$)		1,00	- €	Budget 9.000€	E_01_02
16	СТВ	Suivi et Evaluation finale	10.000,00€	1,00	10.000,00 €		Z_04_01
	TOTAL				140.758,24 €		

# ANNEXE 6 : Rapport FIT « Budget versus Actuels (y - m) » Décembre 2013

## Budget vs Actuals (Year to Month) of RDC1216711

Project Title: Projet d'Appui au Secteur Semencier - Seconde Phase (ASS2)

C03 Budget Version: Year to month: 31/12/2013 Currency: **EUR** YtM: Report includes all closed transactions until the end date of the chosen closing

	Status	Fin Mode	Amount	Start to 2012	Expenses 2013	Total	Balance	% Exec
A LA FILIÈRE SEMENCIÈRE EST STRUCTURÉE ET			5.000,00	315,87	3.741,82	4.057,69	942,31	81%
01 Le COPROSEM est fonctionnel			5.000,00	315,87	3.741,82	4.057,69	942,31	81%
01 Equipement		REGIE	5.000,00	315,87	3.741,82	4.057,69	942,31	81%
02 Fonctionnement		REGIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	?%
B Introduction de semences de base			2.746,00	1.163,21	1.583,25	2.746,46	-0,46	100%
01 Achat de semences et de boutures de base			2.746,00	1.163,21	1.583,25	2.746,46	-0,46	100%
01 Achat de semences et de boutures de base		REGIE	2.746,00	1.163,21	1.583,25	2.746,46	-0,46	100%
C LE SENASEM EST RENFORCÉ			517.567,00	174.664,98	292.572,58	467.237,56	50.329,44	90%
01 Inspections semencières et ateliers de formation			7.900,00	1.541,91	2.741,28	4.283,19	3.616,81	54%
01 Inspections semencières		REGIE	7.900,00	1.541,91	2.741,28	4.283,19	3.616,81	54%
02 Ateliers de formation des inspecteurs et laborantins		REGIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	?%
02 Appui aux labos			118.390,00	27.583,48	48.108,50	75.691,98	42.698,02	64%
01 Equipement et consommables		REGIE	20.220,00	3.856,37	14.364,06	18.220,43	1.999,57	90%
02 Equipement bureaux personnel (mobilier, ordinateurs,)		REGIE	7.500,00	6.822,60	1.695,79	8.518,39	-1.018,39	114%
03 Construction labo + bureau Mbuji-Mayi		REGIE	90.670,00	16.904,51	32.048,65	48.953,16	41.716,84	54%
03 Fonctionnement du personnel (primes)			211.070,00	61.763,22	136.154,16	197.917,38	13.152,62	94%
01 Primes		REGIE	203.910,00	60.346,55	129.565,95	189.912,50	13.997,50	93%
02 Missions staff national et provincial du projet ASS2		REGIE	7.160,00	1.416,67	6.588,21	8.004,88	-844,88	112%
04 Appui mobilité			168.107,00	83.776,37	79.992,13	163.768,50	4.338,50	97%
01 Véhicules (jeeps)		REGIE	66.395,00	66.393,07	-659,68	65.733,39	661,61	99%
02 Motos		REGIE	15.310,00	0,00	15.306,49	15.306,49	3,51	100%
03 Carburant et entretien		REGIE	86.402,00	17.383,30	65.345,32	82.728,62	3.673,38	96%
		REGIE COGEST	1.000.000,00	270.698,43	588.417,12	859.115,55	140.884,45	86%
		TOTAL	1.000.000,00	270.698,43	588.417,12	859.115,55	140.884,45	86%

## **Budget vs Actuals (Year to Month) of RDC1216711**

Project Title : Projet d'Appui au Secteur Semencier - Seconde Phase (ASS2)

C03 Budget Version:

Year to month: 31/12/2013 EUR Currency:

YtM: Report includes all closed transactions until the end date of the chosen closing

	Status Fin Mode	Amount	Start to 2012	Expenses 2013	Total	Balance	% Exec
05 Fiches techniques et publications		12.100,00	0,00	25.576,51	25.576,51	-13.476,51	211%
01 Fiches techniques et publications	REGIE	12.100,00	0,00	25.576,51	25.576,51	-13.476,51	211%
D LE SECTEUR PRIVÉ S'IMPLIQUE DANS LA PRODUCTION		212.901,00	18.903,03	111.306,10	130.209,13	82.691,87	61%
01 Appui aux associations-multiplicateurs		81.901,00	0,00	31.335,63	31.335,63	50.565,37	38%
01 Gros matériel agricole (tracteur, charrue, herse,)	REGIE	80.401,00	0,00	31.133,71	31.133,71	49.267,29	39%
02 Matériel roulant (camionnette, motos) et personnel	REGIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	?%
03 Matériel de garage	REGIE	1.500,00	0,00	201,92	201,92	1.298,08	13%
02 Multiplication semences et boutures de manioc		57.085,00	18.903,03	30.186,36	49.089,39	7.995,61	86%
01 Production de semences certifiées	REGIE	48.125,00	18.903,03	25.116,30	44.019,33	4.105,67	91%
02 Intrants	REGIE	8.960,00	0,00	5.070,06	5.070,06	3.889,94	57%
03 Petit outillage	REGIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	?%
03 Matériel de conditionnement (égreneuse, cribs, balances,		28.255,00	0,00	16.639,46	16.639,46	11.615,54	59%
01 Matériel de conditionnement (égreneuse, cribs, balances,	REGIE	28.255,00	0,00	16.639,46	16.639,46	11.615,54	59%
04 Construction aires de séchage et entretien entrepôts		41.300,00	0,00	27.904,94	27.904,94	13.395,06	68%
01 Construction aires de séchage et entretien entrepôts	REGIE	41.300,00	0,00	27.904,94	27.904,94	13.395,06	68%
05 Entretien matériel agricole roulant		860,00	0,00	61,70	61,70	798,30	7%
01 Entretien matériel agricole roulant	REGIE	860,00	0,00	61,70	61,70	798,30	7%
06 Ateliers de formation en technologie semencière		3.500,00	0,00	5.178,01	5.178,01	-1.678,01	148%
01 Ateliers de formation en technologie semencière	REGIE	3.500,00	0,00	5.178,01	5.178,01	-1.678,01	148%
E LA PROMOTION DES SEMENCES AMÉLIORÉE EST RÉALISÉE		9.000,00	0,00	0,00	0,00	9.000,00	0%
01 La promotion des semences améliorée est réalisée		9.000,00	0,00	0,00	0,00	9.000,00	0%
01 Parcelles de démonstration (intrants, kits)	REGIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	?%
1 1	REGIE COGEST	1.000.000,00	270.698,43	588.417,12	859.115,55	140.884,45	86%
	TOTAL	1.000.000,00	270.698,43	588.417,12	859.115,55	140.884,45	86%

86%

86%

## Budget vs Actuals (Year to Month) of RDC1216711

Project Title : Projet d'Appui au Secteur Semencier - Seconde Phase (ASS2)

Budget Version: C03

Currency: EUR Year to month: 31/12/2013

YtM: Report includes all closed transactions until the end date of the chosen closing

	Status	Fin Mode	Amount	Start to 2012	Expenses 2013	Total	Balance	% Exec
02 Campagnes de promotion de semences certifiées		REGIE	9.000,00	0,00	0,00	0,00	9.000,00	0%
Z MOYENS GÉNÉRAUX			252.786,00	75.651,34	179.213,37	254.864,71	-2.078,71	101%
01 Personnel / salaires			216.916,00	69.720,58	156.273,26	225.993,84	-9.077,84	104%
01 Assistance technique internationale		REGIE	198.031,00	65.611,82	143.274,69	208.886,51	-10.855,51	105%
02 Staff National CTB		REGIE	18.885,00	4.108,76	12.998,57	17.107,33	1.777,67	91%
02 Equipement (informatique, mobilier,)			250,00	108,76	0,00	108,76	141,24	44%
01 Equipement (informatique, mobilier,)		REGIE	250,00	108,76	0,00	108,76	141,24	44%
03 Fonctionnement (missions, carburant, entretien,)			20.620,00	5.553,05	19.398,83	24.951,88	-4.331,88	121%
01 Fonctionnement (missions, carburant, entretien,)		REGIE	20.620,00	5.553,05	19.398,83	24.951,88	-4.331,88	121%
04 Suivi-évaluation			15.000,00	268,95	3.456,89	3.725,84	11.274,16	25%
01 Suivi-évaluation		REGIE	15.000,00	268,95	3.456,89	3.725,84	11.274,16	25%
99 Conversion rate adjustment			0,00	0,00	84,39	84,39	-84,39	?%
98 Conversion rate adjustment		REGIE	0,00	0,00	84,39	84,39	-84,39	?%

1 _ 1	REGIE COGEST	1.000.000,00	270.698,43	588.417,12	859.115,55	140.884,45	
	TOTAL	1.000.000,00	270.698,43	588.417,12	859.115,55	140.884,45	

ANNEXE 7 : Personnel du projet

	Durée de			
Type de personnel		Commentaires (délais de recrutement,		
(titre, nom et genre)	recrutement	pertinence de la fonction ou du profil)		
	(début et fin)	. ,		
1. Personnel national				
mis à disposition par				
le Pays Partenaire				
<i>a. Kinshasa</i> Clément Kandu Kasongo	a. Kinshasa	<ul><li>a. Kinshasa</li><li>Expert national, homologue chef projet</li></ul>		
Albert Muya Kabambula	15/2/09	Assistant et logisticien administratif		
•	5/7/07			
Augustin Ngongo	7/11/07	Logisticien agricole		
Lambert Salumu Bobo	12/2/10	Assistant comptable, CONASEM		
Willy Kaja Ngombo	1/2/10	Assistant chargé suivi technique		
Jacqueline Sadel	1/4/10	Responsable labo		
Mariam Saïdi	11/2/10	Caissière		
Rolly Nkulu Kabange	01/9/09	Cartographe		
Carlos Tshimanga Ngondo	01/11/09	Cartographe		
Douglas Kongolo Kena	01/11/09	Webmaster		
Matthieu Mokula Mokili	04/9/07	Chauffeur		
b. Kasaï Oriental	d. Kasaï Oriental	d. Kasaï Oriental		
J.P. Kalonji N'Sumbu	9/9/08	chef d'antenne ASS au Kasaï Oriental		
Bieu Béni Ngandu Mande	18/9/08	secrétaire antenne et du COPROSEM		
Kalonji Kalonji wa Bionso	2/2/10	logisticien		
René Kalamba	23/10/09	chargé du suivi technique		
Jean Lumbala Ilunga	23/10/08	gardien		
J.C. Dibwe Dibwe	14/02/13	chef de sous-antenne à Kabinda		
Joseph Lokongo Mputshi	16/9/10	chef de sous-antenne à Lodja		
c. Tshopo	f. Tshopo	f. Tshopo		
Christophe Bokana	1/2/11	Chef d'antenne ASS dans la Tshopo		
Abedi Londemba	1/3/11	Chargé du suivi technique		
Liliane Buledi Shambua	1/2/11	Secrétaire d'antenne ASS		
Jean-Louis Matala	1/4/11	Logisticien et secrétaire COPROSEM		
Zema Ezempambal	20/4/11	Chauffeur		
Luhuna Kama Umba	20/4/11	Gardien		
2. Personnel d'appui				
recruté localement				
CTB				
Jacques Mvuezolo	7/6/10 – 26/04/13	Comptable CTB Kinshasa		
Freddy Duki	26/04/13	Comptable CTB Kinshasa		
-				
3. Expert en Coopération				
Internationale (CTB)				
Wilfried Godderis	5 juillet 2007			

# ANNEXE 8: Sous-traitances et appels d'offres (une fiche par sous-traitance)

# Non applicable

# Annexe 9 : Bâtiments et équipements des projets ASS et ASS2 à céder a. A Kinshasa

BATIMENTS		
Intitule/ Description	ETAT	Commentaires
		pour le SENASEM, sauf
Bureaux SENASEM & ASS2	Bon Etat	
Laboratoire National SENASEM	Bon Etat	
MATERIEL DE BUREAU		
Intitule/ Description	ETAT	Commentaires
		pour le SENASEM, sauf
DELL OPTIPLEX 201 L + ECRAN+SOURIS + CLAVIER	Bon Etat	
IMPRIMANTE HP PHOTOSMART C4483	Bon Etat	
IMPRIMANTE HPLASERJET P1005	Mauvais Etat	
ONDULEUR MERCURY 1200 VA	Bon Etat	
ETIQUETTEUSE DYMO LT 100T	Bon Etat	
STABILISATEUR VISION UPS SYSTEMS 3KVA	Bon Etat	
ONDULEUR MERCURY 1000 VA	Bon Etat	
DELL OPTIPLEX 360 + ECRAN+SOURIS + CLAVIER	Bon Etat	
STABILISATEUR VISION UPS SYSTEMS 3KVA	Bon Etat	
PRINTER HP LASERJET 1320	Bon Etat	
COPIEUR CANON Ir 2016J	Bon Etat	
STABILISATEUR BEST-ONE 2KVA POUR COPIEUR	Bon Etat	
STABILISTASATEUR VISION UPS SYSTEMS 3 KVA	Bon Etat	
ONDULEUR MERCURY 1200VA	Mauvais Etat	
MODEM GBS INTERNET	Bon Etat	
ROUTER EUSSO 5 PORTS	Bon Etat	
SWITCH EUSSO 5 PORTS	Bon Etat	
PRINTER HP DESKJET 1050	Bon Etat	
LAPTOP TOSHIBA SATELLITE L300-29R	Bon Etat	
STABILISATEUR BEST-ONE 5KVA	Bon Etat	
PRINTER LASERJET P1005	Bon Etat	

CANON SCANER LIDE 100	Bon Etat
STABILSATEUR BEST-ONE 3 KVA	Mauvais Etat
PRINTER HP LASERJET P11002	Bon Etat
STABILISTATEUR BEST-ONE 10 KVA	Bon Etat
DELL OPTIPLEX 360 + ECRAN+SOURIS + CLAVIER	Bon Etat
ONDULEUR MERCURY 1000 VA	Bon Etat
STABILSATEUR BEST-ONE 3 KVA	Bon Etat
DELL OPTIPLEX 360 + ECRAN+SOURIS + CLAVIER	Bon Etat
DELL OPTIPLEX 201 L + ECRAN+SOURIS + CLAVIER	Bon Etat
GPS GARMIN 62	Bon Etat
PRINTER HP DESKJET F2483	Bon Etat
PRINTER HP LASERJET P1005	Bon Etat
DELL OPTIPLEX 360 + ECRAN+SOURIS + CLAVIER	Bon Etat
DESKTOP HP 500 BMT + ECRAN + CLAVIER + SOURIS	Bon Etat
PRINTER HP LASERJET P1005	Bon Etat
ONDULEUR MERCURY 1200 VA	Bon Etat
SWITCH TP-LINK 5 PORTS	Bon Etat
DELL VOSTRO 230 + CLAVIER+SOURIS+ECRAN	Bon Etat
PRINTER HP DESKJET F4580	Bon Etat
STABILISATEUR BEST-ONE 3KVA	Bon Etat
ONDULEUR MERCURY 1200 VA	Bon Etat
DELL VOSTRO 200 + CLAVIER+SOURIS + ECRAN	Bon Etat
PRINTER HP LASERJET P1102	Bon Etat
STABILISATEUR VISION UPS SYSTEMS 3KVA	Bon Etat
ONDULEUR MERCURY 1000 VA	Bon Etat
ONDULEUR MERCURY 1000 VA	Bon Etat
SWITCH TP-LINK 5 PORTS	Bon Etat
ONDULEUR MERCURY 1000 VA	Bon Etat
ONDULEUR MERCURY 1000 VA	Bon Etat
ONDULEUR MERCURY 1000 VA	Bon Etat
STABILISATEUR BEST-ONE 3 KVA	Bon Etat
Stabilisateur Best One 3.000VA	Bon Etat
Onduleur Best One de 6 KVA	Bon Etat
Onduleur Best One de 1.200VA	Bon Etat
Onduleur Best One de 1.200VA	Bon Etat

Onduleur Best One de 1.200VA	Bon Etat	
Onduleur Best One de 1.200VA	Bon Etat	
Onduleur Best One de 1.200VA	Bon Etat	
Onduleur Best One de 1.200VA	Bon Etat	
Onduleur Best One de 1.200VA	Bon Etat	
Onduleur Best One de 1.200VA	Bon Etat	
10 Imprimantes HP P1102	Bon Etat	
Stabilisateur "SASSIN" Triphasé de 9 KVA	Bon Etat	
Stabilisateur "SASSIN" Triphasé de 9 KVA	Bon Etat	
Stabilisateur "SIGN IN" de 8000VA	Bon Etat	
Stabilisateur "SIGN IN" de 8000VA	Bon Etat	
Stabilisateur "SIGN IN" de 8000VA	Bon Etat	
Stabilisateur "SIGN IN" de 8000VA	Bon Etat	
Stabilisateur "SIGN IN" de 8000VA	Bon Etat	
Lap top TOSHIBA L550 500GB	Bon Etat	
DESKTOP HP LE 1901W + ECRAN + CLAVIER + SOURIS	Bon Etat	
2 Imprimantes DELL V105	Mauvais Etat	
Lap top TOSHIBA L755-167 500GB	Bon Etat	
2 Modems Standard Télécom	Bon Etat	

# LOGICIEL

Intitule/ Description	ETAT	Commentaires
		Pour le SENASEM
Logiciel de cartographie	Bon Etat	

# **EQUIPEMENT**

Intitule/ Description	ETAT	Commentaires
		Pour le SENASEM, sauf
TABLE MERISEE + RETOUR	Bon Etat	
CAISSON 3 TIROIR	Bon Etat	
CHAISE SAFARI EXE SF 102 M/B PVC NOIR	Bon Etat	
ARMOIRE PLEINE 175X045X090	Bon Etat	
ARMOIRE HAUTE PORTES BASSES 191X045X087	Bon Etat	
CAISSON 3 TIROIR	Bon Etat	
CAISSON 3 TIROIR	Bon Etat	
CHAISE VISITEUR ISO1	Bon Etat	
ARMOIRE HAUTE PORTES BASSES 191X045X087	Bon Etat	
ARMOIRE BIBLIOTHEQUE PORTES BASSES 180X045X080	Bon Etat	

ARMOIRE PLEINE 175X045X090	Bon Etat	
CHAISE VISTEUR ISO2	Bon Etat	
CAISSON 3 TIROIR	Bon Etat	
TABLE MERISEE + RETOUR	Bon Etat	
TABLEAU BLANC AVEC PIED	Bon Etat	
ARMOIRE BIBLIOTHEQUE PORTES BASSES 180X045X080	Bon Etat	
ARMOIRE BIBLIOTHEQUE PORTES BASSES 180X045X080	Bon Etat	
TABLE MERISEE + RETOUR	Bon Etat	
BIBLIOTHEQUE VITREE 180X032X120	Bon Etat	
CHAISE BM-LINE HIGH BLACK UPPER	Bon Etat	
CHAISE VISITEUR ISO2	Bon Etat	
CHAISE VISITEUR ISO1	Bon Etat	
ARMOIRE BIBLIOTHEQUE PORTES BASSES 180X045X080	Bon Etat	
ARMOIRE BIBLIOTHEQUE PORTES BASSES 180X045X080	Bon Etat	
ARMOIRE PLEINE 175X045X090	Bon Etat	
TABLE MERISEE + RETOUR	Bon Etat	
CHAISE BM-LINE HIGH BLACK UPPER	Bon Etat	
CHAISE VISITEUR ISO1	Bon Etat	
CHAISE VISITEUR ISO1	Bon Etat	
CHAISE SAFARI EXE SF 302 M/B PVC NOIR	Bon Etat	
ARMOIRE BIBLIOTHEQUE ANJI K2 PORTES PLEINES 180X045X080	Bon Etat	
ARMOIRE BIBLIOTHEQUE ANJI K2 PORTES BASSES180X045X080	Bon Etat	
ARMOIRE BIBLIOTHEQUE ANJI K2 PORTES PLEINES 180X045X080	Bon Etat	
CHAISE BM-LINE HIGH BLACK UPPER	Bon Etat	
CHAISE VISITEUR ISO2	Bon Etat	
TABLE 180X75X75 AVEC PIEDS PANNEAUX STO	Bon Etat	
CHAISE BM-LINE HIGH BLACK UPPER	Bon Etat	
CHAISE VISITEUR ISO2	Bon Etat	
CHAISE VISITEUR ISO2	Bon Etat	
TABLE + CAISSON 3TIROIR+RETOUR	Bon Etat	

CHAISE BM-LINE HIGH BLACK UPPER	Bon Etat	
ARMOIRE BIBLIOTHEQUE ANJI K2 PORTES	DOIT LIAI	
BASSES180X045X080	Bon Etat	
TABLE + CAISSON 3TIROIR+RETOUR	Bon Etat	
CHAISE SAFARI EXE SF 102 M/B PVC NOIR	Bon Etat	
CHAISE VISITEUR ISO2	Bon Etat	
CHAISE VISITEUR ISO2	Bon Etat	
CHAISE VISITEUR ISO2	Bon Etat	
TABLE 180X75X75 AVEC PIEDS PANNEAUX STO	Bon Etat	
CHAISE BM-LINE HIGH BLACK UPPER	Bon Etat	
ARMOIRE BIBLIOTHEQUE ANJI K2 PORTES BASSES180X045X080	Bon Etat	
ARMOIRE BIBLIOTHEQUE	Bon Etat	
CHAISE BM-LINE HIGH BLACK UPPER	Bon Etat	
TABLE MERISEE	Bon Etat	
TABLE MERISEE	Bon Etat	
CHAISE SAFARI VISITEUR	Bon Etat	
ARMOIRE BIBLIOTHEQUE ANJI K2 PORTES BASSES180X045X080	Bon Etat	
CHAISE VISITEUR ISO1	Bon Etat	
CHAISE VISITEUR ISO1	Bon Etat	
CAISSON 3 TIROIR	Bon Etat	
ARMOIRE HAUTE PORTES BASSES 191X045X087	Bon Etat	
CHAISE SAFARI EXE /TISSU NOIR	Bon Etat	
CHAISE VISITEUR SALLE DE REUNION	Bon Etat	
ARMOIRE FABRICATION LOCAL 100X098X034	Bon Etat	
TABLE +RETOUR	Bon Etat	
CHAISE VISITEUR ISO1	Bon Etat	
CHAISE VISITEUR ISO1	Bon Etat	
CHAISE VISITEUR ISO1	Bon Etat	
11 CHAISES SALLE DE REUNION + TABLE	Bon Etat	
CHEVALET	Bon Etat	
TABLEAU BLANC AVEC PIED/MOUVEMENT VEHICULE	Bon Etat	
TABLEAU SUIVI FIN	Bon Etat	

T.D. T.U. DOUB DETECTION	B 500
TABLEAU POUR RETRO-PROJECTEUR	Bon Etat
VIDEO PROJECTEUR ACCER 6121 (2)	Bon Etat
CAMER PHOTO DIGITAL SONY DSC-S730 405/02	Bon Etat
GLACIERE ELECTRIQUE XCL 50259/60	Bon Etat
CAMERA VIDEO DCR-HC48 (1206n)	Bon Etat
W W FRIGO RCC140 L	Bon Etat
FRIGO RCC140 L	Bon Etat
BOULOIR	Bon Etat
W PI CAFETIERE XQ695	Bon Etat
CISAILLE BIN 15" x 12"	Bon Etat
RELIEUSE FELLOWES STAR 150	Bon Etat
MACHINE A PLASTIFIER	Bon Etat
GROUPE ELECTROGENE 22 KVA	Bon Etat
GROUPE ELECTROGENE 10 KVA	Bon Etat
SPLIT "WESTING HOUSE" 24000 BTU	Bon Etat
SPLIT "WESTING HOUSE" 18000 BTU	Bon Etat
SPLIT "WESTING HOUSE" 18000 BTU	Bon Etat
SPLIT "CHIGO" 18000 BTU	Bon Etat
SPLIT "WESTING HOUSE" 12000 BTU	Bon Etat
SPLIT "CHIGO" 9000 BTU	Bon Etat
SPLIT "CHIGO" 9000 BTU	Bon Etat
SPLIT "CHIGO" 9000 BTU	Bon Etat
SPLIT "CHIGO" 9000 BTU	Bon Etat
Split "ASTERON" de 18.000 BTU	Bon Etat
VENTILATEUR Euro star	Mauvais Etat
VENTILATEUR Euro star	Mauvais Etat
VENTILATEUR PM	Mauvais Etat
VENTILATEUR Euro star	Mauvais Etat
SPLIT "Electrotech" 24000 BTU	Bon Etat
SPLIT "Electrotech" 9000 BTU	Bon Etat

SPLIT "Electrotech" 9000 BTU	Bon Etat	
SPLIT "CHICO" 18000 BTU	Bon Etat	
SPLIT "CHICO" 18000 BTU	Bon Etat	
1Luximètre Testo 540, et 1 Thermo-Hygromètre Testo 625	Bon Etat	
10 sondes nobles, 8 Sondes canne, Rallonges, Spatule, Pelle manuelle, Pincette, Magnifer glass (20), Diaphanoscope (8), Miosture (8)	Bon Etat	
Groupe électrogène 5 KVA	Bon Etat	
12 chaises + 6 étagères	Bon Etat	
3 classeurs + 2 bureaux Labo	Bon Etat	
2 Bureaux 002+1Chaise 2070 Labo	Bon Etat	
2 Armoires Sp 208 Labo	Bon Etat	_
3 Chaises Roulettes Labo	Bon Etat	
4 Etagères en bois Labo	Bon Etat	

# **FOURNITURES**

Intitule/ Description	ETAT	Commentaires
		Pour le SENASEM, sauf
Trieuse 3 étages	Bon Etat	
Agrafeuse Maped	Bon Etat	
Calculatrice CITIZEN CT-780	Bon Etat	
Perforateur Kangaro DP 700	Bon Etat	
5 Rallonges électriques (Surge Protector) "Mercury" Modèle 6240U-SCK (couleur noire)	Bon Etat	
10 Fiches pour Rallonges électriques	Bon Etat	
Rallonges électriques (Surge Protector) "Mercury" Modèle 6240U-SCK (couleur noire)	Bon Etat	
5 Bacs à courrier plastique	Bon Etat	
PERFORATEUR KANGARO DP 700	Bon Etat	
AGRAFEUSE Lyly Gf	Bon Etat	
CACHET DATEUR	Bon Etat	
SIGNATAIRE 20 CPTS	Bon Etat	
BACS A COURRIERS PLASTIQUE	Bon Etat	
CORBEILLE A PAPIER PLASTIQUE	Bon Etat	
CALCULATRICE KADIO 12 Digits	Bon Etat	
Foreuse électrique Makita	Bon état	
Balance 15 kg	Bon état	
15 Képis	Bon état	
1 carton avec lot de dépliants ASS2	Bon état	

Phare gauche avant de Toyota Hilux	Bon état
Rouleau fil internet	Bon état
2 étagères en bois	Bon état
2 chaises de bureau	Bon état
4 tables ordinaires avec pieds métalliques	Bon état
4 pneus tracteur avant	Bon état
4 pneus tracteur arrière	Bon état
10 Litres de	Bon état

# **TELEPHONES**

Intitule/ Description	ETAT	Commentaires
		Pour le SEBASEM, sauf
Téléphone SIEMENS CF 110	Perdu	perdu
Téléphone SIEMENS CF 110	Perdu	perdu
Téléphone SIEMENS CF 110	Perdu	perdu
Téléphone MOTOROLA C168	Perdu	perdu
Téléphone MOTOROLA VR556	Perdu	perdu
Téléphone F350	Volé	volé
Téléphone F528	Volé	volé
Téléphone Nokia	abimé	
Téléphone Nokia N6	abimé	
Téléphone Nokia N6131	abimé	
Téléphone portable "SUMSAMG"	Bon Etat	
Téléphone portable "	Bon Etat	
Téléphone portable "SAMSUNG" H9100	Bon Etat	
Téléphone portable "SAMSUNG"	Bon Etat	

# **VEHICULES**

Intitule/ Description	ETAT	Commentaires
		à céder au SENASEM, sauf
TOYOTA LC-LJ120/30		
TOYOTA LC-LJ120/30 Prado		pour l'Ati Semences
TOYOTA LC-LJ120/30		commandé
TOYOTA HILUX LAN 25	Mauvais Etat	à réparer
TOYOTA HILUX LAN 25	Bon Etat	
CAMION RENAULT MIDLUM 220.16 4x2	Bon Etat	
YAMAHA DT 125	Mauvais Etat	

YAMAHA DT 125	Mauvais Etat
YAMAHA DT 125	Mauvais Etat
YAMAHA DT 125	Mauvais Etat
YAMAHA DT 125	Mauvais Etat
YAMAHA DT 125	Bon Etat
YAMAHA DT 125	Bon Etat
YAMAHA DT 125	Bon Etat

# 2. Bâtiments et fournitures acquis par les projets ASS et ASS2 au Kasaï Oriental

BATIMENTS		
Intitule/ Description	ETAT	Commentaires
		Pour le SENASEM, sauf
Magasin et Laboratoire Semences à Mbuji Mayi	Bon Etat	
Bureau à Mbuji Mayi	Bon Etat	
Bureau et Laboratoire Semences à Mbuji Mayi	Bon Etat	
Magasin de stockage semences à Mbuji Mayi	Bon Etat	
Magasin de stockage semences à Ngandajika	Bon Etat	
Bureau et Laboratoire Semences à Kabinda	Bon Etat	
Magasin de stockage semences à Kabinda	Bon Etat	
Bureau et Laboratoire Semences à Lodja	Bon Etat	

## MATERIEL DE BUREAU

Intitule/ Description	ETAT	Commentaires
		Pour le SENASEM, sauf
Ordinateur LENOVO (Unité centrale +Ecran + Clavier + Souris) à Mbuji Mayi	Bon Etat	
Ordinateur DELL Optiplex 360 (Unité centrale +Ecran + Clavier + Souris) à Mbuji Mayi	Bon Etat	
Lap top TOSHIBA satellite L500-1EM à Ngandajika	Mauvais Etat	
Ordinateur LENOVO (Unité centrale +Ecran + Clavier + Souris) à Mbuji Mayi	Bon Etat	
Ordinateur HP LV2011 (Unité centrale +Ecran + Clavier + Souris) à Kabinda	Bon Etat	
Imprimante MF 4410, Scanner, Copieur	Bon Etat	
Imprimante HP LaserJet P1005	Bon Etat	
Imprimante HP Deskjet F2483 All-in-one à	Bon Etat	

Ngandajika		
Imprimante HP Deskjet F2120 All-in-one	Bon Etat	
Imprimante HP LaserJet P1005	Bon Etat	
Imprimante HP LaserJet P1005	Mauvais Etat	
Onduleur APC SMART EPS 1500 Va	Mauvais Etat	
Onduleur APC SMART EPS 1500 Va	Mauvais Etat	
Stabilisateur Dactron 1500 Va	Bon Etat	
Stabilisateur Dactron 1500 Va	Bon Etat	
Stabilisateur Mercury 2000 Va	Bon Etat	
Onduleur Mercury 1000 Va	Bon Etat	
Onduleur Mercury 1000 Va à Kabinda	Bon Etat	
Stabilisateur Paco 1000 Va	Bon Etat	
Stabilisateur Paco 1000 Va à Ngandajika	Bon Etat	
Modem internet vodacom	Bon Etat	
Modem internet vodacom	Bon Etat	
Modem internet vodacom	Bon Etat	
Modem internet vodacom	Bon Etat	Non activé
Modem internet vodacom	Bon Etat	Non activé
Modem internet vodacom à Lodja	Bon Etat	
3 Ordinateurs Dell, 3 Imprimante Laserjet P1102, 2 Onduleurs 1000 VA, Copieur MF 4410 à Lodja	Bon Etat	

# **EQUIPEMENTS**

Intitule/ Description	ETAT	Commentaires
		Pour le SENASEM, sauf
Kit connexion Internet avec Router	Bon Etat	
Photocopieur Canon PC-D340	Mauvais Etat	
Nettoyeur Séparateur NSD1, DENIS	Bon Etat	pour le PRODAKOR
Ventilateur DELUXE CROWN	Bon Etat	
Ventilateur CROWN JAPON	Mauvais Etat	
Ventilateur DELUXE CROWN	Mauvais Etat	
Ventilateur CROWN JAPON	Bon Etat	

Groupe électrogène KAMA 5,8 Kva à Kabinda	Bon Etat	
Groupe électrogène KIPOR 6500E 4,5 KVa	Mauvais Etat	
2 Couseuses à sac	Bon Etat	
1 Couseuse à sac	Bon Etat	
4 Pompes à pédale pour arrosage	Bon Etat	
37 Bacs de germination en plastique GF	Bon Etat	
68 Bacs de germination en plastique PF	Bon Etat	
2 Lampes de table	Bon Etat	
1 Table de pureté	Bon Etat	
3 Pelles manuelles	Bon Etat	
4 Transplantoirs	Bon Etat	
5 spatules	Bon Etat	
1 Balance analytique	Mauvais Etat	
1 balance de précision	Bon Etat	
1 Humidimètre manuelle	Bon Etat	
1 Diviseur à rifles	Bon Etat	
2 Bacs pour diviseur à rifles	Bon Etat	
7 Test siere	Bon Etat	
5 Blouson blanche manche courte	Bon Etat	
7 Bacs de germination PF à Kabinda	Bon Etat	
1 Lampe de table à Kabinda	Bon Etat	
1 Bâche 10 x 8 m à Kabinda	Bon Etat	
2 Pincettes à Kabinda	Bon Etat	
2 Spatules à Kabinda	Bon Etat	
1 Loupe à Kabinda	Bon Etat	
2 Transplantoirs à Kabinda	Bon Etat	
3 Plantoirs à Kabinda	Bon Etat	
3 Plateaux à Kabinda	Bon Etat	
1 Balance manuelle 100 kg à Kabinda	Bon Etat	
Egreneuse à diesel NUX Magun agricole à Ngandajika	Bon Etat	pour le PRODAKOR
GPS Garmin 62	Bon Etat	
Table 200 x 80 (Bois local)	Bon Etat	

Table 150 x 60 (Bois local)	Bon Etat
Table 150 x 70 (Bois local)	Bon Etat
Table 150 x 70 (Bois local)	Bon Etat
	Mauvais
Chaise Directeur "SAFARI"	Etat
Chaise Directeur "SAFARI"	Bon Etat
Chaise Directeur "SAFARI"	Bon Etat
Etagère à 3 compartiments et portes basses (bois local)	Bon Etat
Etagère à 3 compartiments et portes basses (bois local)	Bon Etat
Etagère à 3 compartiments et portes basses (bois local)	Bon Etat
Etagère à 3 compartiments et portes basses (bois local)	Bon Etat
2 Chaise visiteur bois local	Bon Etat
Table réunion avec 12 chaises (Bois local)	Bon Etat
2 Chaise visiteur bois local	Bon Etat
Mobilier Laboratoire (bois local)	Bon Etat
1 Coffre-Fort à Lodja	Bon Etat
Groupe Electrogène 4,5 KVa à Lodja	Bon Etat
3 tables, 12 Chaises cannes, 4 tables bureaux, 5 Chaises bureaux, 4 Chaises visiteurs Labo à Lodja	Bon Etat
Groupe Electrogène 2,8 KVa à Lodja	Bon Etat
72 bacs de germination PF à Lodja□	Bon Etat
50 Bacs de germination GF à Lodja	Bon Etat
6 Tamis à Lodja	Bon Etat
1 Balance analytique à Lodja	Bon Etat
1 Balance de précision à Lodja	Bon Etat
1 Diviseur à riffle à Lodja	Bon Etat
1 Sonde à canne à Lodja	Bon Etat
1 Sonde Noble à Lodja	Bon Etat
1 Appareil Photo numérique à Lodja	Bon Etat

# **TELEPHONES**

Intitule/ Description	ETAT	Commentaires
		Pour le SENASEM, sauf
Téléphone cellulaire Nokia	Bon Etat	
Téléphone cellulaire Nokia	Bon Etat	
Téléphone cellulaire Nokia	Bon Etat	
Téléphone cellulaire Nokia à Ngandajika	Bon Etat	
Téléphone cellulaire Nokia	Mauvais Etat	
Téléphone cellulaire Nokia	Mauvais Etat	
Téléphone cellulaire Nokia à Lodja	Bon Etat	
Téléphone cellulaire Nokia	Mauvais Etat	

# **VEHICULES**

Intitule/ Description	ETAT	Commentaires
		Pour le SENASEM, sauf
Toyota Hilux LAN25L double cabine 6 places	Mauvais Etat	
Toyota Hilux LAN25L double cabine 6 places	Bon Etat	
Moto Yamaha DT125	Bon Etat	
Moto Yamaha DT125	Bon Etat	
Moto Yamaha DT125	Bon Etat	
Moto Yamaha DT125	Bon Etat	
Moto Yamaha DT125	Bon Etat	
Moto Yamaha DT125	Bon Etat	
Moto Yamaha DT125	Mauvais Etat	
Moto Yamaha DT125	Mauvais Etat	
Moto Yamaha DT125		Volée
Moto Yamaha DT125	Bon Etat	
3 Motos Yamaha DT125 à Lodja	Bon Etat	
Tracteur Massey Ferguson F440	Bon Etat	pour le PRODAKOR
Tracteur Massey Ferguson F470 XTRA	Bon Etat	pour le PRODAKOR
2 remorques à deux pneus	Bon Etat	pour le PRODAKOR
2 Charrues à 4 disques	Bon Etat	pour le PRODAKOR
2 herses	Bon Etat	pour le PRODAKOR
Camion IVECO Eurocargo140E24	Bon Etat	pour le PRODAKOR

### **AUTRES FOURNITURES**

Intitule/ Description	ETAT	Commentaires
		Pour le SENASEM, sauf
2 Trieuses 3 étages	Bon Etat	
2 Agrafeuse Maped	Bon Etat	
Calculatrice CITIZEN CT-780	Bon Etat	
Perforateur Kangaro DP 700	Bon Etat	
2 Rallonges	Bon Etat	
AGRAFEUSE Lyly Gf	Bon Etat	
SIGNATAIRE 20 CPTS	Bon Etat	

## c. Bâtiments et fournitures des projets ASS et ASS2 à Kisangani dans la Tshopo

MATERIEL INFORMATIQUE			
Intitule/ Description	Nom de l'utilisateur	ETAT	Commentaires
			Pour le SENASEM, Sauf
DESK TOP DELL + ECRAN + CLAVIER + SOURIS	Ir ABEDI (Chargé de suivi)	Bon Etat	
IMPRIMANTE HP LASERJET P1102	Ir ABEDI (Chargé de suivi)	Bon Etat	
ONDULEUR MERCURY 1000 VA	Ir ABEDI (Chargé de suivi)	Bon Etat	
APPAREIL PHOTO NUMERIQUE "Samsung" PL100	Ir ABEDI (Chargé de suivi)	Bon Etat	
DESKTOP ACER + ECRAN + CLAVIER + SOURIS	JL MATALA (Logisticien)		
IMPRIMANTE HP LASERJET P1102	JL MATALA (Logisticien)		
SCANNER CANON LIDE 100	JL MATALA (Logisticien)		
STABILSATEUR BEST ONE 2 KVA	JL MATALA (Logisticien)		
ONDULEUR MERCURY 1000 VA	JL MATALA (Logisticien)		
ORDINATEUR PORTABLE TOSHIBA	Ir BOKANA (Chef d'Antenne)	Bon Etat	
DESK TOP HP + ECRAN + CLAVIER + SOURIS	Ir BOKANA (Chef d'Antenne)	Bon Etat	
IMPRIMANTE HP LASERJET P1102	Ir BOKANA (Chef d'Antenne)	Bon Etat	
ONDULEUR MERCURY 1000 VA	Ir BOKANA (Chef d'Antenne)	Bon Etat	

APPAREIL PHOTO NUMERIQUE "Samsung" PL100	Ir BOKANA (Chef d'Antenne)	Bon Etat	
STABILISTATEUR BEST ONE 2 KVa	Ir BOKANA (Chef d'Antenne)	Bon Etat	
IMPRIMANTE HP LASERJET P1102	BULEDI (Sec Caissière)	Bon Etat	
IMPRIMANTE HP DESKJET F2483 ALL-IN-ONE	BULEDI (Sec Caissière)	Bon Etat	
DESKTOP DELL + ECRAN + SOURIS + CLAVIER	BULEDI (Sec Caissière)	Bon Etat	
PHOTOCOPIEUR CANON Ir 1020	BULEDI (Sec Caissière)	Bon Etat	
STABILISATEUR BEST ONE 2 KVa	BULEDI (Sec Caissière)	Bon Etat	
ONDULEUR MERCURY 1000 VA	BULEDI (Sec Caissière)	Bon Etat	
IMPRIMANTE HP LASERJET P1102	DEPOT	Mauvais Etat	
Ordinateur Portable HP 500GB avec sac	André WUTEZI	Bon Etat	

# **EQUIPEMENTS**

Intitule/ Description	Nom de l'utilisateur	ETAT	Commentaires
			Pour le SENASEM, sauf
TABLE DE BUREAU (UN)	Ir ABEDI (Chargé de suivi)	Bon Etat	
CHAISE DE BUREAU DE LUXE (UN)	Ir ABEDI (Chargé de suivi)	Bon Etat	
CHAISE VISITEUR DE LUXE	Ir ABEDI (Chargé de suivi)	Bon Etat	
CHAISE VISITEUR DE LUXE	Ir ABEDI (Chargé de suivi)	Bon Etat	
ETAGERE AVEC ARMOIRE EN BOIS (UN)	Ir ABEDI (Chargé de suivi)	Bon Etat	
TABLE DE BUREAU (UN)	JL MATALA (Logisticien)	Bon Etat	
CHAISE DE BUREAU DE LUXE (UN)	JL MATALA (Logisticien)	Bon Etat	
CHAISE VISITEUR DE LUXE	JL MATALA (Logisticien)	Bon Etat	
CHAISE VISITEUR DE LUXE	JL MATALA (Logisticien)	Bon Etat	
ETAGERE AVEC ARMOIRE EN BOIS (UN)	JL MATALA (Logisticien)	Bon Etat	
TABLE DE BUREAU (UN)	Ir BOKANA (Chef d'Antenne)	Bon Etat	
CHAISE DE BUREAU DE LUXE (UN)	Ir BOKANA (Chef d'Antenne)	Bon Etat	

CHAISE VISITEUR DE LUXE	Ir BOKANA (Chef d'Antenne)	Bon Etat	
CHAISE VISITEUR DE LUXE	Ir BOKANA (Chef d'Antenne)	Bon Etat	
ETAGERE AVEC ARMOIRE EN BOIS (UN)	Ir BOKANA (Chef d'Antenne)	Bon Etat	
APPAREIL GPS GARMIN	Ir BOKANA (Chef d'Antenne)	Bon Etat	
TABLE DE BUREAU (UN)	BULEDI (Sec Caissière)	Bon Etat	
CHAISE DE BUREAU DE LUXE (UN)	BULEDI (Sec Caissière)	Bon Etat	
CHAISE VISITEUR DE LUXE	BULEDI (Sec Caissière)	Bon Etat	
CHAISE VISITEUR DE LUXE	BULEDI (Sec Caissière)	Bon Etat	
ETAGERE AVEC ARMOIRE EN BOIS (UN)	BULEDI (Sec Caissière)	Bon Etat	
COFFRE-FORT "MING PU3	BULEDI (Sec Caissière)	Bon Etat	
GROUPE ELECTROGENE SET MODEL CVD- 10 KVA	MAGASIN		
PULVERISATEUR A DOS 20 LITRES	MAGASIN		
PULVERISATEUR A DOS 20 LITRES	MAGASIN		
PULVERISATEUR A DOS 20 LITRES	MAGASIN		
PULVERISATEUR A DOS 20 LITRES	MAGASIN		
MINI-CHAINE DE CONDITIONNEMENT	MAGASIN		
ETAGERE AVEC ARMOIRE EN BOIS (UN)	MAGASIN		
40 BACHES 8 X 12	MAGASIN		

# **FOURNITURES**

		ETAT	Pour le SENASEM, Sauf
RALLONGE 10A 2500W (UN)	Ir ABEDI (Chargé de suivi)	Bon Etat	
RALLONGE 10A 2500W (UN)	JL MATALA (Logisticien)	Bon Etat	
RALLONGE 10A 2500W (UN)	BULEDI (Sec Caissière)	Bon Etat	
RALLONGE 10A 2500W (UN)	Ir BOKANA (Chef d'Antenne)	Bon Etat	
CASHET ANTENNE CTB/ASS KISANGANI (UN)	BULEDI (Sec Caissière)	Bon Etat	
CASHET RECEPTION COURRIER ANTENNE CTB/ASS KISANGANI (UN)	BULEDI (Sec Caissière)	Bon Etat	

CALCULATRICE KENKO KK-380L (UN)	BULEDI (Sec Caissière)	Bon Etat	
CALCULATRICE KENKO KK-380L (UN)	Ir BOKANA (Chef d'Antenne)	Bon Etat	
CALCULATRICE KENKO KK-380L (UN)	Ir ABEDI (Chargé de suivi)	Bon Etat	
CALCULATRICE KENKO KK-3180-12 (UN)	JL MATALA (Logisticien)	Bon Etat	
PERFORATEURS (CINQ)	BOKANA, BALANGA, MATALA, ABEDI, BULEDI	Bon Etat	
AGRAFEUSES (CINQ)	BOKANA, BALANGA, MATALA, ABEDI, BULEDI	Bon Etat	

# **TELEPHONES**

Intitule/ Description	Nom de l'utilisateur	ETAT	Commentaires
			Pour le SENASEM, sauf
TELEPHONE NOKIA E88	BALANGA (Comptable)	Bon Etat	
TELEPHONE NOKIA N89	Ir BOKANA (Chef d'Antenne)	Hors Service	
TELEPHONE NOKIA N89	BULEDI (Sec Caissière)	Bon Etat	
TELEPHONE IPLUS	JL MATALA (Logisticien)	Bon Etat	
TELEPHONE NOKIA TD	Ir BOKANA (Chef d'Antenne)	Bon Etat	
TELEPHONE NOKIA	ZAMA, CHAUFFEUR CAMION	Bon Etat	

# **VEHICULES**

Intitule/ Description	Nom de l'utilisateur	ETAT	Commentaires
			Pour le SENASEM, sauf
MOTO YAMAHA XTZ COULEUR NOIR	Ir ABEDI (Chargé de suivi)	Bon Etat	
MOTO YAMAHA XTZ COULEUR BLEU	Ir TOLOKIHESANE (Inspecteur Semencier)	Bon Etat	
MOTO YAMAHA XTZ COULEUR BLEU	Ir Remy ZENGELE (Inspecteur	Bon Etat	

	Semencier)		
MOTO YAMAHA XTZ COULEUR BLEU	JL MATALA (Logisticien)	Bon Etat	
MOTO YAMAHA XTZ COULEUR BLEU	BOLINGOLA (Laborantin)	Bon Etat	
VEHICULE TOYOTA HILUX COULEUR BLANCHE	Ir BOKANA (Chef d'Antenne)	Bon Etat	
CAMION RENAULT MIDLUM 240 DXI	Ir BOKANA (Chef d'Antenne)	Bon Etat	PRODADET
MOTO YAMAHA XTZ COULEUR BLANCHE	NON ATTRIBUEE	Bon Etat	
MOTO YAMAHA DT 125 COULEUR BLANCHE	NON ATTRIBUEE	Bon Etat	
MOTO YAMAHA DT 125 COULEUR BLANCHE	Ir André UTEZI	Bon Etat	
MOTO YAMAHA DT 125 COULEUR BLANCHE	NON ATTRIBUEE	Bon Etat	
MOTO YAMAHA DT 125 COULEUR BLANCHE	NON ATTRIBUEE	Bon Etat	
Tracteur Massey Ferguson	En route à Kisangani	Neuf	PRODADET
Charrue	En route à Kisangani	Neuf	PRODADET
Herse	En route à Kisangani	Neuf	PRODADET

## Annexe 10. Formations effectuées par le projet

Type de formation	Pays, Institution, Durée	Nom ou Nombre de personnes formées	Dates de la formation	Sujet, contenu et niveau
Atelier de formation	RDC, UG ASS, Kabinda, Kasaï Oriental	12 techniciens d'associations d'agri- multiplicateurs	1-6 avril 2013	Techniques de multiplication, conditionnement et conservation de semences
	RDC, Kisangani, Tshopo, Prov. Orientale	15 agri- multiplicateurs	1-4 juillet 2013	Technologie semencière

### ANNEXE 11. Publications du projet ASS2 et ASS

- 1. MINAGRI, Projet ASS2, Le SENASEM, 2012, 14 p
- 2. MINAGRI, Projet ASS2, Règlement Technique de la Production, du Contrôle et de la Certification des Semences des Principales Cultures Vivrières et Maraîchères, 2012, 76p
- 3. MINAGRI, Projet ASS2, Catalogue Variétal des Cultures Vivrières, 2012, 156 p.
- 4. MINAGRI, Projet ASS2, Production et Contrôle de Semences Certifiées des
- 5. Cultures Vivrières en R.D. Congo, 2013, 153 p.
- 6. Rapport des Résultats 2012, Projet 'Appui au Secteur Semencier' 1ère et 2ème phase', 33 pages + annexes.

#### Annexe 12. Interventions des bailleurs de fonds

Pas d'application

1.1.1.1.1 Bailleurs de fonds intervenant dans le même projet							
Bailleurs de fonds	Nom de l'intervention	Budget	Principaux objectifs	Commentaires			
Bailleurs de fonds contribuant à un même objectif spécifique							
Bailleurs de fonds	Nom de l'intervention	Budget	Principaux objectifs	Commentaires			
-							